



Catégorie

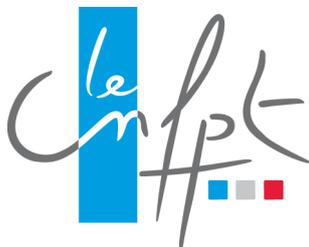
A

ADMINISTRATEUR OU ADMINISTRATRICE TERRITORIAL

SESSION 2023



QUAND LES TALENTS
GRANDISSENT,
LES COLLECTIVITÉS
PROGRESSENT



BILAN

Concours d'administrateur territorial Session 2023

OBSERVATIONS GÉNÉRALES

Le concours d'administrateur territorial session 2023 a été ouvert par arrêté du Président du Centre national de la fonction publique territoriale en date du 04 janvier 2023.

Le nombre de postes était ainsi réparti :

- ✚ **Concours externe** : 24 postes
- ✚ **Concours externe spécial** (créé par l'ordonnance n° 2021-238 du 03 mars 2021 et le décret n° 2021-239 du 03 mars 2021, ouvert aux candidats possédant un niveau de diplôme déterminé et ayant suivi une classe préparatoire aux concours de la fonction publique, accessible sur critères sociaux) : 4 postes
- ✚ **Concours interne** : 22 postes
- ✚ **Troisième concours** : 4 postes

La période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription était fixée du lundi 20 février au vendredi 31 mars 2023.

Le jury s'est réuni le 11 avril 2023 afin de choisir les sujets des épreuves écrites.

Les candidats ont participé aux épreuves écrites dans l'un des centres d'écrits (Paris, Bordeaux, Lyon, Marseille, Rennes, Strasbourg, Fort-de-France, Saint-Denis-de-la-Réunion) du lundi 26 au vendredi 30 juin 2023.

L'épreuve d'économie du concours interne du 26 juin 2023 ayant été annulée en raison d'une erreur matérielle, les candidats au concours interne ont été convoqués pour cette même épreuve le mercredi 12 juillet 2023.

L'admissibilité a été prononcée par le jury le 05 septembre 2023.

Les épreuves orales ont eu lieu à Paris comme suit :

- ✚ Concours externe et externe spécial : du 09 au 20 octobre 2023
(5 épreuves par candidat réparties sur 2 à 4 jours)
- ✚ Concours interne : du 02 au 10 novembre 2023
(4 ou 5 épreuves par candidat réparties sur 2 à 4 jours)
- ✚ Troisième concours : du 13 au 20 octobre 2023
(3 à 4 épreuves par candidat réparties sur 2 à 3 jours)

La réunion d'admission s'est tenue le 14 novembre 2023.

Après avoir été informés des modalités de la scolarité à l'INET, les lauréats du concours sont entrés en scolarité le 1^{er} février 2024.

Sommaire

PARTIE 1 : RAPPORT FINAL

I. COMPOSITION DES JURYS.....	- 3 -
II. CORRECTEURS ET CORRECTRICES.....	- 4 -
III. EXAMINATEURS ET EXAMINATRICES.....	- 11 -
IV. RAPPORT GÉNÉRAL DU PRÉSIDENT DU JURY.....	- 12 -
V. SUJETS DES ÉPREUVES ÉCRITES ET COMMENTAIRES DES CORRECTRICES ET CORRECTEURS.....	- 21 -
1) Concours externes.....	- 21 -
2) Concours interne.....	- 24 -
3) Troisième concours.....	- 28 -
VI. EXEMPLES DE SUJETS PRÉSENTÉS AUX ÉPREUVES ORALES ET COMMENTAIRES DES EXAMINATRICES ET EXAMINATEURS.....	- 30 -
1) Concours externe et externe spécial.....	- 30 -
2) Concours interne.....	- 34 -
3) Troisième concours.....	- 37 -

PARTIE 2 : DONNEES STATISTIQUES

I. POSTES OUVERTS AUX CONCOURS.....	- 40 -
II. REPARTITION DES CANDIDATS PAR CENTRES D'ECRITS.....	- 40 -
III. PROFIL DES CANDIDATS.....	- 41 -
IV. NOTES AUX EPREUVES ET SEUILS.....	- 51 -

I. COMPOSITION DES JURYS

	Concours externe et externe spécial	Concours interne	Troisième concours
Président du jury	Cyrille BONVILLAIN Directeur général des services – Département du Loir-et-Cher		
	Syamak AGHA BABAEI 1 ^{er} adjoint au maire Strasbourg - Vice président Eurométropole de Strasbourg	Arnaud ARFEUILLE Vice-président Département de la Gironde	Béatrice de LAVALETTE Adjointe au Maire Suresnes
	Béatrice de LAVALETTE Adjointe au Maire Suresnes	Emma VERAN Adjointe au maire Cannes	Mohamed MOULAY Conseiller délégué au sport – Région Centre Val de Loire
	Mahel COPPEY Suppléante – Vice-présidente, Nantes Métropole		
	Arnaud CAYOTTE Conservateur territorial de bibliothèques, Médiathèque de Rosny-sous-Bois	Laurent CHAVILLON Contrôleur général de sapeurs-pompiers professionnels - SDIS du Val d'Oise (95)	Bruno GÉRENTES Administrateur territorial Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en- Bresse
	Adeline SAUVANET Administratrice territoriale Département de la Haute- Vienne	Anne-Laure ZAINANE Administratrice territoriale Rouen	Charles LAMBRECHTS Administrateur territorial Département de l'Essonne
	Cyrille BONVILLAIN Directeur général des services – Département du Loir-et-Cher		
	Sarah DESLANDES Chef de projet partenariats à la délégation interministérielle à l'encadrement supérieur de l'État	Claire EDEY GAMASSOU Enseignante-Chercheuse Institut universitaire de technologie de Créteil-Vitry	Pascal BERTEAUD Directeur général du CEREMA
	Florent ORSONI Directeur École de design de Nantes (absent excusé)	Stéphane SAUREL Chef d'unité Banque européenne d'investissement, Bruxelles	Marie-Aline BLOCH Chercheuse en sciences de gestion à l'École des hautes études en santé publique
	Dominique VIALETES Psychologue – Montpellier (34)		

II. CORRECTEURS ET CORRECTRICES

Composition ou note de synthèse et propositions portant sur un sujet d'économie	
	<p>M. Florent AUBRY-LOUIS Professeur agrégé de sciences économiques et sociales en classes préparatoires à Mulhouse</p>
	<p>M. Hervé BARIOULET Administrateur territorial, Directeur stratégie et territoire au Grand Besançon Métropole</p>
	<p>M. Patrick BRENNER Administrateur territorial à la région Ile de France et expert auprès de la Commission européenne</p>
	<p>M. Jérôme COFFINET Économiste à la Banque de France</p>
	<p>M. Aloys DOMON Administrateur territorial. Responsable du service FEDER à la direction des politiques européennes du conseil régional des Pays de la Loire</p>
	<p>M. Michel RUIMY Professeur d'économie à l'ESCP Europe</p>
	<p>M. Guillaume SARRAT DE TRAMEZAIGUES Directeur exécutif du département d'économie à Sciences Po Paris</p>
	<p>M. Laurent SCHLERET Administrateur territorial – Conseil départemental du Val d'Oise</p>
	<p>M. Vincent TREMOLET Conseil en stratégie de financement et gouvernance des organisations</p>
	<p>M. Hervé BARIOULET Administrateur territorial, Directeur stratégie et territoire au Grand Besançon Métropole</p>
	<p>M. Patrick BRENNER Administrateur territorial à la région Ile de France et expert auprès de la Commission européenne</p>
	<p>M. Jérôme COFFINET Économiste à la Banque de France</p>
	<p>M. Aloys DOMON Administrateur territorial, Responsable du service FEDER à la direction des politiques européennes du conseil régional des Pays de la Loire</p>
	<p>M. Michel RUIMY Professeur d'économie à l'ESCP Europe</p>
	<p>M. Jean-Pierre SABIO Administrateur territorial, Directeur général adjoint en ressources et transformation de l'action publique au conseil régional des Pays de la Loire</p>
	<p>M. Laurent SCHLERET Administrateur territorial, Département du Val d'Oise</p>
	<p>M. Vincent TREMOLET Conseil en stratégie de financement et gouvernance des organisations</p>

Troisième concours	M. Florent AUBRY-LOUIS Professeur agrégé de sciences économiques et sociales en classes préparatoires à Mulhouse
	M. Charles LAMBRECHTS Administrateur territorial, Département de l'Essonne

Composition ou note de synthèse et propositions portant sur un sujet de droit public	
	M. Philippe BUZZI Conseiller référendaire à la Cour des comptes
	M. Loïc CHABRIER Conseiller municipal de Villeurbanne Maître de conférences de droit public à l'Université Lumière Lyon 2
	M. Michel COME Administrateur territorial, Directeur du Crédit municipal de Nancy
	M. Gilles GUIHEUX Maître de conférences de droit public, Université de Rennes 1
	M. Philippe JACQUEMOIRE Directeur général des services - Saint Paul Lès Dax
	M. Pierre LARROUMEC Ancien Président de chambre à la cour administrative d'appel de Bordeaux
	Mme Isabelle MULLER QUOY Maître de conférences HDR à l'université de Picardie
	M. Dominique POCREAU Administrateur territorial, Directeur de la médiathèque départementale de Meurthe et Moselle
	Mme Aurore RANÇON-MEYREL Directrice territoriale chargée des affaires juridiques et de la commande publique – Chennevières-sur-Marne
	M. Laurent REGNÉ Administrateur territorial, Directeur général des services de Saint-Raphaël
	M. Pascal TOUHARI Avocat au Barreau de Lyon, chargé d'enseignements à l'Université Jean Moulin - Lyon III
	Mme Emma VERAN Adjointe au Maire de Cannes
	M. Philippe BUZZI Conseiller référendaire à la Cour des comptes
	M. Michel COME Administrateur territorial, Directeur du Crédit municipal de Nancy
M. Gilles GUIHEUX Maître de conférences de droit public, Université de Rennes 1	
M. Philippe JACQUEMOIRE Directeur général des services - Saint Paul Lès Dax (40)	
M. Pierre LARROUMEC Ancien Président de chambre à la cour administrative d'appel de Bordeaux	
Mme Aurore RANÇON-MEYREL Directrice territoriale chargée des affaires juridiques et de la commande publique – Chennevières-sur-Marne	

	<p>M. Pascal TOUHARI Avocat au Barreau de Lyon, chargé d'enseignements à l'Université Jean Moulin - Lyon III</p>
	<p>Mme Emma VERAN Adjointe au Maire de Cannes</p>
	<p>M. Michel COME Administrateur territorial, Directeur du Crédit municipal de Nancy</p>
	<p>M. Dominique POCREAU Administrateur territorial, Directeur de la médiathèque départementale de Meurthe et Moselle</p>

Note de synthèse et propositions OGCT Valorisation de l'expérience professionnelle (résolution d'un cas)	
	<p>Mme Valérie ABDALLAH Administratrice territoriale, Département du Val-de-Marne</p>
	<p>M. Alexis BARON Administrateur territorial, Directeur général adjoint des services au conseil départemental de l'Isère</p>
	<p>Mme Ludivine CHAUVET Administratrice territoriale, Inspectrice en service extraordinaire à l'inspection générale de l'administration</p>
	<p>Mme Anne COLLIN Administratrice territoriale, Directrice générale adjointe, Direction ressources et enseignement au conseil départemental de la Mayenne</p>
	<p>M. Jérôme DEZOBRY Administrateur territorial, Président du Directoire de la Société du Canal Seine-Nord Europe</p>
	<p>Mme Sandrine GALLAIS Formatrice, Caen</p>
	<p>Mme Coralie GARRAUD-URRUTY Administratrice territoriale, Sous-directrice des ressources, Direction Familles et Petite enfance, Ville de Paris</p>
	<p>Mme Cécile GROS Administratrice territoriale, Direction générale adjointe des territoires, Département de Saône-et-Loire</p>
	<p>Mme Delphine JOLY Administratrice territoriale, Directrice générale des services de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg</p>
	<p>M. Pierre LARROUMEC Ancien Président de chambre à la cour administrative d'appel de Bordeaux</p>
	<p>M. Alain LE BRIS Administrateur territorial, Premier conseiller à la Chambre régionale des comptes d'Occitanie</p>
	<p>M. Mathieu LHERITEAU Administrateur général, Directeur général des services de la Communauté d'agglomération de Blois-Agglolopolys</p>
	<p>Mme Sylvie MAKARENKO Administratrice territoriale, Première conseillère à la Chambre régionale des comptes Grand Est</p>
	<p>M. Alain OSMONT Magistrat honoraire - Cour d'appel de Caen</p>

	<p>M. Jean-François PONS Administrateur territorial, Conseil départemental de la Haute-Marne</p>
	<p>Mme Audrey SAUNION Administratrice territoriale, Cheffe de bureau budgétaire, économique et publicité à la Ville de Paris</p>
	<p>M. AUZILLEAU Stéphane Administrateur territorial, détaché sur l'emploi de DRH de l'établissement public du Musée du Louvre</p>
	<p>M. Simon BACIK Administrateur territorial, Inspecteur en service ordinaire à l'inspection générale de l'administration au Ministère de l'Intérieur</p>
	<p>Mme Anne COLLIN Administratrice territoriale, Directrice générale adjointe, Direction ressources et enseignement au conseil départemental de la Mayenne</p>
	<p>Mme DESMARAIS Carole Ingénieure territoriale en chef, Directrice déléguée aux usages numériques, Région Occitanie</p>
	<p>M. Domitien DÉTRIE Administrateur territorial, Directeur général de l'agence des Pyrénées</p>
	<p>Mme Sandrine GALLAIS Formatrice, Caen</p>
	<p>Mme Lénie GIRARDOT Administratrice territoriale, Directrice générale des services du département des Côtes d'Armor</p>
	<p>Mme Sylvie MAKARENKO Administratrice territoriale, chargée de mission auprès du directeur général des services au conseil départemental de la Creuse</p>
	<p>M. Alain OSMONT Magistrat honoraire - Cour d'appel de Caen</p>
	<p>Mme Estelle TARRAGON Administratrice territoriale, directrice générale déléguée de la Mairie de Villejuif</p>
	<p>M. Jérôme DEZOBRY Administrateur territorial, Président du Directoire de la Société du Canal Seine-Nord Europe</p>
	<p>M. Mathieu LHERITEAU Administrateur territorial, Directeur général des services de la Communauté d'agglomération de Blois-Agglompolys</p>

Composition sur une question de la société contemporaine	
	<p>Mme Isabelle BLAESSINGER Conservatrice territoriale de bibliothèques, Directrice adjointe à la Direction du développement culturel à la Commune de Nevers</p>
	<p>M. Cyrille BONVILLAIN Administrateur territorial, Directeur général des services au Département du Loir-et-Cher</p>
	<p>M. Patrick BRENNER Administrateur territorial Région Ile de France et expert auprès de la Commission européenne</p>

	<p>Mme Alexandra CHOCHOY Administratrice territoriale, Directrice générale des services de la Commune et de l'Agglomération de Bourges</p>
	<p>M. Vincent CROSNIER DE BRIANT Premier conseiller à la Chambre régionale et territoriale des comptes d'Ile de France</p>
	<p>Mme Sarah DESLANDES Chef de projet partenariats à la délégation interministérielle à l'encadrement supérieur de l'État</p>
	<p>M. Julien DION Administrateur territorial - Directeur général adjoint de la Commune de La Rochelle et directeur général du CCAS de La Rochelle</p>
	<p>Mme GALLAIS Sandrine Formatrice, Caen</p>
	<p>Mme Julie GOBERT Conseillère municipale de Champs-sur-Marne, Conseillère départementale de Seine et Marne - Chercheuse</p>
	<p>M. Jacques HENRI-ROBERT Administrateur de l'Institut des hautes études sur la justice (Ecole nationale de la magistrature)</p>
	<p>Mme Isabelle LE BAL Editrice, Présidente du Festival Littérature Insulaire</p>
	<p>Mme Véronique MATHIAS Ingénieure générale, Directrice adjointe à Quimper Communauté</p>
	<p>M. Marc MOUTOUSSAMY Conservateur territorial de bibliothèques, Directeur du réseau des médiathèques, Quimper Bretagne Occidentale</p>
	<p>M. Florent ORSONI Directeur, École de design de Nantes</p>
	<p>M. Jean-François PONS Administrateur territorial, Directeur général des services au département de la Haute-Marne</p>
	<p>Mme Marie-Hélène RIAMON Ingénieure territoriale, chargée de filière agro-alimentation à Dijon métropole</p>
	<p>Mme Adeline SAUVANET Administratrice territoriale, Département de la Haute-Vienne</p>
	<p>M. Laurent SCHLERET Administrateur territorial - Départemental du Val d'Oise</p>
	<p>M. Patrick BRENNER Administrateur territorial à la région Ile de France et expert auprès de la Commission européenne</p>
	<p>M. Thomas COLLIN Administrateur territorial, Conseiller en charge des politiques de jeunesse et de l'exécution des réformes au cabinet de Sarah El Haïry, secrétaire d'État, chargée de la jeunesse et du service national universel</p>
	<p>M. Vincent CROSNIER DE BRIANT Premier conseiller à la Chambre régionale et territoriale des comptes d'Ile de France</p>
	<p>Mme Sandrine GALLAIS Formatrice, Caen</p>
	<p>M. Jacques HENRI-ROBERT Administrateur de l'Institut des hautes études sur la justice (Ecole nationale de la magistrature)</p>

	Mme Marie-Christine JACQUINET Conservatrice territoriale de bibliothèques, Directrice de la bibliothèque départementale de la Meuse
	M. François LANGLOIS Administrateur général, ancien directeur général des services, commune de Grenoble
	Mme Isabelle RINDZUNSKI Conservatrice territoriale de bibliothèques à la direction des affaires culturelles de la Ville de Paris
	M. Laurent SCHLERET Administrateur territorial, Département du Val d'Oise
	Mme Claire-Sophie TASIAS Administratrice territoriale, Directrice générale des services de Le Havre Seine Métropole
	M. Patrick BRENNER Administrateur territorial à la région Ile de France et expert auprès de la Commission européenne
	Mme Sandrine GALLAIS Formatrice, Caen

Finances publiques : Réponses synthétiques à des questions courtes	
	M. Vincent CROSNIER DE BRIANT Premier conseiller à la Chambre régionale et territoriale des comptes d'Ile de France
	Mme Sandra DE PINHO Administratrice territoriale Directrice qualité et performance à la région Hauts de France
	M. Jean-François GIUNTI Administrateur territorial - Directeur des personnes âgées et handicapées. Département des Côtes d'Armor
	Mme Delphine JOLY Administratrice territoriale, Directrice générale des services de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg
	M. Alain LE BRIS Administrateur territorial, Premier conseiller à la Chambre régionale des comptes d'Occitanie
	Mme Sylvie MAKARENKO Administratrice territoriale - Première conseillère à la Chambre régionale des comptes du Grand Est
	M. Bruno OLLIER Administrateur territorial, Directeur général délégué au conseil départemental de la Haute-Garonne
	M. Guilhem PELLET Administrateur territorial, Directeur général des services de la Communauté d'agglomération Val Parisis
	M. Christophe QUINTELIER Administrateur territorial - Directeur général des services à la Communauté d'agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane
	Mme Aurore RANÇON MEYREL Directrice territoriale - Chargée des affaires juridiques et de la commande publique de la commune de Chennevières sur Marne

	<p>M. Luc-Alain VERVISCH Administrateur territorial, Directeur de Études financières sectorielles, détaché à la Banque postale</p>
	<p>M. Cyrille ADELE Administrateur territorial - Directeur des affaires administratives et financières à Bordeaux Métropole</p>
	<p>M. Marin BOURGADE Administrateur territorial, Directeur des finances à la région Hauts-de-France</p>
	<p>Mme Sandra DE PINHO Administratrice territoriale, Directrice qualité et performance à la région Hauts-de-France</p>
	<p>M. Bruno GERENTES Administrateur territorial, Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse</p>
	<p>M. Éric GUILLOU Administrateur territorial, Directeur général des services du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Var</p>
	<p>M. Guilhem PELLET Administrateur territorial, Directeur général des services de la Communauté d'agglomération Val Parisis</p>
	<p>M. Luc-Alain VERVISCH Administrateur territorial, Directeur des Études financières sectorielles détaché à la Banque Postale</p>
	<p>M. Patrick BRENNER Administrateur territorial à la région Ile de France et expert auprès de la Commission européenne</p>
	<p>Mme Laure GÉRARD Première conseillère à la Chambre régionale des comptes de la région Pays de la Loire</p>

III. EXAMINATEURS ET EXAMINATRICES

	INTERNE	EXTERNE	TROISIÈME CONCOURS
	<p>Mme Virginie DONIER Professeure des universités en droit public à l'université de Toulon</p>		
	<p>M. Guilhem PELLET Administrateur territorial, Directeur général des services à la communauté d'agglomération du Val Parisis</p>		
	<p>M. Patrick BRENNER Administrateur territorial au Conseil régional d'Ile de France et expert auprès de la Commission européenne</p>		
	<p>M. Damien THIERRY Maître de conférences en droit public à l'université de Tours</p>	<p>Mme Danielle ROJAS Enseignante-chercheuse contractuelle Faculté de droit de Cergy Paris Université</p>	
	<p>Mme Nelly FERREIRA Maître de conférences en droit public à l'université de Cergy-Pontoise</p>	<p>M. Alain LE BRIS Administrateur territorial, Premier conseiller à la Chambre régionale des comptes d'Occitanie</p>	
	<p>M. Christophe LAFOUX Administrateur territorial, Directeur insertion et emploi à la Métropole de Lyon</p>	<p>M. Gilles GUIHEUX Maître de conférences en droit public à l'université Rennes 1</p>	
	<p>Mme Faouzia BENDERDOUCHE Maître de conférences en anglais à l'université Paris VI Pierre et Marie Curie</p>		
	<p>Mme Céline LETONDAL Professeure agrégée – Lycée Hoche à Versailles</p>		
	<p>Mme Margarete STURM FOUCAULT Maître de conférences, chargée de mission au Pôle égalité des chances et diversité à l'IEP de Paris</p>		
	<p>Mme Eva LACROIX Maître de conférences à Sorbonne Université</p>		
	<p>Mme Cecilia LOYAU Professeure d'espagnol, Boves</p>		
	<p>Mme Alcira MAUCLAIR-LOPEZ Professeure certifiée d'espagnol - Chambray les Tours</p>		
	<p>Mme Giuseppa CUCINOTTA Professeure à l'Institut Catholique de Paris</p>		
	<p>Mme Norma ROMANELLI Professeure d'italien et responsable de formation à la Chambre de commerce italienne pour la France</p>		

IV. RAPPORT GÉNÉRAL DU PRÉSIDENT DU JURY

Le jury tient en premier lieu à souligner la très grande qualité du travail réalisé par toute l'équipe de Madame Hélène Rolland-Heurtebize pour la bonne organisation des épreuves de concours : toutes les personnes avec qui nous avons travaillé pendant la durée de ce jury ont été d'un très grand professionnalisme ; nous avons pu nous appuyer sur des personnes efficaces, à l'écoute, disponibles, souriantes, réactives face aux imprévus et très dévouées même les soirées où nous avons terminé tard. Nous avons eu un travail qui a été très largement facilité grâce à eux.

Un très grand merci donc à Hélène Rolland-Heurtebize, Nadège Berlandier, Lydie Moka et Laurent Bournel-Bosson.

Nous avons aussi grandement apprécié la bienveillance et la présence rassurante des personnes qui surveillaient et accompagnaient les candidats. Elles ont largement contribué à ce que les candidats passent les épreuves dans de bonnes conditions. Le rapport a été réalisé en trois parties correspondant aux voies d'accès interne, externe et troisième concours.

LE CONCOURS INTERNE

1/ Le dossier de présentation des candidats internes

Cette année, de nouveau, le jury conseille de bien valoriser toutes leurs expériences territoriales et leur intérêt pour la chose publique locale. Les fiches transmises par les candidats étaient en effet dans leur grande majorité dépourvues d'éléments de présentation plus personnels sur la motivation à intégrer le cadre d'emplois des administrateurs territoriaux.

La diversité des profils provenant de la fonction publique d'Etat, hospitalière ou encore d'établissements publics ou d'organismes para-publics plaide pour un exposé personnalisé de la motivation à rejoindre la fonction publique territoriale.

Il est en particulier intéressant de donner quelques informations plus personnelles liées à la volonté d'intégrer l'INET et analyser en quoi l'INET constitue une nouvelle étape / opportunité dans le déroulé de la carrière du candidat.

2/ Les 10 minutes de présentation des candidats internes

De nouveau cette année, de nombreuses présentations étaient très normées et se ressemblaient, généralement structurées en 2 parties : formation / parcours, puis motivations / nouveau projet professionnel.

Ces présentations sont souvent une redite par rapport au détail du parcours d'études et professionnel déjà communiqué au jury. Or, les candidats devraient plus fortement insister sur leurs motivations à passer ce concours et passer plus de temps à partager leur projection professionnelle dans de futures fonctions d'administrateur territorial.

Il convient notamment de plus insister sur la marche que constitue l'INET, des moyens que se donne le candidat pour la franchir et les conséquences d'une évolution professionnelle à un niveau plus stratégique.

Le jury a noté pour de nombreux candidats internes la faiblesse de leur motivation spécifique à travailler en collectivité territoriale. Le discours porte plus généralement sur le service public et souligne un manque de projection réel sur le cadre territorial et ses contraintes.

Au final, le jury continue à constater un manque d'ouverture sur ce qu'est la fonction publique territoriale. Il en va de même de l'approche managériale qui reste généralement cantonnée à l'expérience actuelle du candidat, qui a du mal à se projeter sur une fonction de management de managers.

Pour éviter les présentations stéréotypées qui ont du mal à éveiller l'intérêt du jury, deux points d'attention sont donc utiles :

- démontrer et motiver le souhait d'évolution et de changement ;
- valoriser l'évolution professionnelle récente du candidat et démontrer ses aptitudes à assumer des fonctions managériales stratégiques.

Enfin, sur la forme de la présentation, le candidat doit veiller à donner un rythme et une tonalité vivante à sa présentation en faisant montre de dynamisme et d'enthousiasme pour les fonctions visées. Cette capacité à transmettre la passion pour une politique publique et un métier est au cœur de la fonction managériale.

3/ La mise en situation professionnelle collective des candidats internes

La mise en situation est généralement très policée voire distanciée or les candidats sont invités à exprimer leurs capacités managériales de cadre A+ de la manière la plus réaliste possible. Le tutoiement entre collègues, souvent utilisé par les candidats, contribue à la vraisemblance du jeu de rôle.

Les mises en situation ont connu de façon générale trois écueils :

- l'oubli, parfois rapide, de la commande initiale avec une focalisation de la discussion sur quelques points opérationnels qui ne répondent que partiellement à la commande ; il faut prendre le temps de bien analyser la question de la MSPC avant de lancer l'échange ; le jury a pour cela veillé à laisser un temps d'échange libre aux candidats pour se caler préalablement mais trop peu l'ont utilisé.
- l'absence d'expression de contradictions entre les différents rôles estompant toute mise en tension qui, pourtant, est inscrite en filigrane dans chaque mise en situation proposée ;
- enfin, de manière répétitive, les candidats s'engouffrent rapidement dans une réponse d'ordre méthodologique qui ne répond, là encore, qu'en partie à la solution recherchée et conduit en général à caler une autre réunion...

Le jury observe le jeu de rôle et la capacité à se projeter dans une fonction. Il faut pour autant que les candidats amènent des connaissances ou des apports méthodologiques en lien avec la question à résoudre. Pour les candidats internes, les manques manifestes de connaissances ou l'irréalisme de certaines solutions pénalisent lourdement le déroulement attendu de l'épreuve.

Le jury observe la capacité à gérer une situation comme leader ou manager. Chaque candidat est invité à imaginer et trouver sa place entière dans le jeu de rôle. Certains rôles perçus comme secondaires ont visiblement inhibé des candidats qui sont restés passifs ou effacés. Cette épreuve fait clairement appel à la créativité du candidat pour donner un contenu à sa fonction qui a toujours un sens par rapport à la mise en situation.

Le jury a apprécié la capacité à piloter l'échange, à y contribuer activement ou à être facilitateur tout en ouvrant la parole aux autres candidats et sans empiéter sur les rôles voisins.

Dans la restitution de l'épreuve, les candidats ne doivent pas hésiter à s'auto-critiquer et à évaluer objectivement les prestations des autres candidats. Cela fait aussi partie des capacités attendues d'un manager.

Lors du retour d'expérience de la mise en situation professionnelle collective, les questions portent principalement sur :

- l'auto-analyse et l'auto-critique ;
- la lucidité vis-à-vis de la prestation des autres candidats ;
- le savoir être, l'écoute et le respect de la parole de l'autre ;
- la capacité d'analyse de la dynamique en petit groupe ;
- la prise en considération de la dimension politique du sujet posé, du rôle des élus et du cabinet.

4/ L'entretien avec le jury

Le jury a déploré cette année chez de nombreux candidats, issus d'autres fonctions publiques que la territoriale, une méconnaissance profonde des collectivités locales (compétences, relations aux élus, coopérations locales, relations avec les services de l'Etat...). Voire un défaut apparent de motivation réelle. Cela n'est pas admissible à ce niveau de concours de la part de candidats internes.

Le jury a systématiquement creusé cette question de la motivation mais a aussi cherché à cerner le vrai niveau d'appréhension des contraintes de la gestion locale au travers de la vérification de connaissances techniques ou de mises en situations managériales pratiques.

En moyenne, plus de 50 questions ont été posées à chaque candidat dont beaucoup étaient des questions de culture générale, d'actualité, de société. L'enjeu était de mesurer le degré d'intérêt pour les questions de société tout en invitant le candidat à se positionner clairement en argumentant son choix. Le jury ne recherche pas dans ce cas la « bonne réponse » mais la capacité, courageuse, à se positionner et à expliquer son choix.

Or, nous avons souvent constaté que des candidats ont peiné à exposer leur point de vue personnel comme s'ils restaient eux-mêmes extérieurs au débat. Si la capacité générale à nuancer souligne une vraie capacité de réflexion, elle ne doit pas masquer l'aptitude à tenir une position qui est également au cœur de la fonction managériale. Le jury a toujours apprécié la prise de risque que constituait un positionnement affirmé. Une qualité recherchée qui aide à préjuger de la capacité du candidat à trancher lorsqu'il faut prendre des décisions ou aider les élus à le faire.

5/ Quelques conseils : les attentes du jury

Le jury est composé en partie de fonctionnaires en poste dont l'expérience et le parcours vont être déterminants dans l'orientation de l'entretien. Sauf exception, les candidats ne sont peut-être pas assez curieux sur le parcours des membres du jury. Attention toutefois à ne pas vouloir « faire plaisir » à tel ou tel membre du jury par le choix de certaines réponses. Ces ficelles parfois très visibles ont systématiquement joué en défaveur du candidat.

Le jury est également composé d'élus locaux dont les attentes et les approches sont nécessairement différentes : les candidats doivent prendre le temps d'analyser en profondeur cette relation professionnelle spécifique et les besoins réciproques du binôme élu / administrateur territorial.

Le jury recommande aux candidats d'être plus au fait de l'actualité des collectivités locales, notamment à un niveau plus technique et opérationnel pour des candidats internes ; de prendre connaissance avec précision du cadre d'emplois des administrateurs territoriaux et de prendre contact avec des administrateurs en poste pour bien préparer l'épreuve ; de bien appréhender notamment la notion d'emploi fonctionnel.

Le jury a noté une part importante de profils a priori très éloignés de la FPT (absence de stages ou d'expériences professionnelles). Cette proportion souligne qu'il est peut-être plus difficile pour un fonctionnaire de la FPT d'engager la préparation au concours par rapport à des collègues de la FPE qui bénéficient d'un temps spécifique et rémunérés pour cela. Ce constat doit interroger le CNFPT sur ce qu'il conviendrait de faire pour faciliter l'accès et le temps nécessaire aux candidats de la FPT et renforcer l'attractivité des fonctions A+ au sein de cette fonction publique.

LES CONCOURS EXTERNES

1/ Le dossier des candidats externes

Les présentations des candidats externes ont été en général bien travaillées et développées. Sauf exception, la motivation à intégrer le cadre d'emplois des administrateurs territoriaux est bien développée.

Le jury rappelle la nécessité pour les candidats de parfaitement maîtriser ce qui est décrit dans le dossier : toute expérience personnelle ou professionnelle peut naturellement faire l'objet d'un questionnement approfondi de la part du jury.

Il est conseillé de valoriser en premier lieu les expériences territoriales. Les nombreux candidats qui se présentaient également au concours de l'INSP ont eu tendance à valoriser d'abord les expériences en administration centrale. Plus largement, il faut davantage parler des territoires et des collectivités, et mettre en avant l'intérêt pour la chose publique locale.

2/ Les 10 minutes de présentation des candidats externes

Le rythme et le ton de cette présentation personnelle sont importants pour soutenir l'attention du jury et révéler le dynamisme et l'enthousiasme du candidat.

Il faut éviter de réciter un texte qui paraît appris par cœur et trop souvent organisé de la même façon en 3 parties : formation / expérience / projet professionnel. Le jury a déjà pris connaissance du parcours de chaque candidat et il faut donc éveiller son intérêt par une approche qui tranche avec la chronologie du CV.

Le candidat ne doit pas hésiter à mettre en exergue des éléments plus personnels qui permettent de dévoiler sa personnalité, son humanité et les engagements (personnels, associatifs...) qui lui tiennent à cœur.

La motivation pour la territoriale doit être étayée a minima par un intérêt réel pour ce niveau d'action publique : trop de candidats caricaturent l'action publique locale comme « concrète » par rapport aux services de l'Etat réduits à une « action centralisée par trop théorique » : il y a évidemment une dimension stratégique et opérationnelle à chaque niveau d'action publique ; par ailleurs, à défaut de stage en collectivité, il est attendu des candidats d'avoir a minima établi des contacts avec des administrateurs en poste pour nourrir leur motivation en appui sur des expériences réelles.

Quant au projet professionnel, le candidat doit faire attention à être en cohérence entre les fonctions qu'il cible et sa connaissance réelle du domaine : détail des compétences, acteurs de la mise en œuvre... Par exemple, on ne peut pas vouloir travailler dans l'action sociale et ne pas connaître de façon précise les compétences départementales ou communales / intercommunales dans ce domaine, sans oublier les autres partenaires-clés (Etat, CAF, CNSA, ARS, EHPAD...).

Les candidats doivent enfin veiller au dress-code de ce type d'entretien. Sans basculer dans l'uniformité, la tenue portée doit servir l'intérêt du candidat et rappeler le cadre professionnel que constitue un entretien de concours.

3/ La mise en situation professionnelle collective

Le conseil donné par le jury du concours 2022 a visiblement été bien suivi cette année : sauf exception, la plupart des groupes ont employé le tutoiement pour donner de la vraisemblance à une réunion de travail entre collègues qui se connaissent.

Peu de groupes ont utilisé la possibilité offerte par le président de jury de prendre en début de mise en situation quelques instants pour échanger sur le pilotage de la réunion et le calage du jeu de rôle. C'est dommage car cela aurait permis dans certains cas de clarifier le leadership de la réunion et de prendre le temps de bien intégrer les attendus du sujet.

Même si certains réflexes sont attendus (réflexes méthodologiques, connaissance de l'univers territorial, présence des élus, existence du cabinet, etc.), le jury prend en compte l'absence de pratique professionnelle des candidats externes et ne va pas vraiment juger du traitement au fond du sujet. Il va surtout apprécier dans le jeu d'acteurs la capacité à se projeter dans une fonction, à gérer le stress de la découverte du sujet et à prendre sa juste place par rapport aux autres candidats.

Même si des erreurs de fond peuvent être tolérées dans le cadre du concours externe, le jury reste attentif au bon sens et au réalisme des solutions proposées. Les candidats externes ne doivent pas, car c'est souvent le cas, se cantonner au seul traitement méthodologique du sujet en esquivant rapidement le traitement opérationnel de la

question posée. Les outils et la méthodologie de projet (ou de gestion de crise, le cas échéant) auraient pu être davantage utilisés par les candidats pour structurer les jeux de rôles.

En outre, les jeux de rôles comprenant des positionnements hiérarchiques à incarner (ex : un DGA et des Directeurs) ont pu déstabiliser les candidats.

Le jury apprécie également la capacité du candidat à porter une analyse critique de la dynamique de groupe (co-construction ou juxtaposition de prises de paroles ?), du résultat produit (le commanditaire sera-t-il satisfait de la réponse fournie ?) et enfin de la performance de chacun des candidats (justesse du positionnement et force de proposition ?).

Le groupe doit veiller à la dynamique et la dynamisation de la mise en situation : celle-ci recèle nécessairement des points de tension et/ou une situation d'urgence qui doivent être mis en évidence et influencer sur le traitement à apporter. Une situation de crise ne saurait par exemple être traitée de façon atone et méthodologique en concluant pour l'essentiel à la fixation d'une prochaine réunion... Etre acteur de la réunion, c'est incarner un rôle et laisser transparaître une certaine émotion. Les candidats doivent en effet veiller à ne pas être trop consensuels et à affirmer leur point de vue, en fonction du rôle qu'ils incarnent.

S'agissant du retour d'expérience de la mise en situation lors de l'entretien, les questions du jury ont principalement porté sur l'auto-critique du candidat et l'analyse critique de la dynamique de groupe (interactions entre les candidats, performance du groupe, points de faiblesse, etc.).

4/ L'entretien avec le jury

Les premières questions posées par le jury portent naturellement sur le parcours et la motivation du candidat, qu'il vient d'exposer. Comme tout élément du parcours peut être interrogé, le candidat doit être prêt à développer sa connaissance du contexte avec précision et cohérence.

Dans le cas d'une double admissibilité INET / INSP, le candidat devra expliquer ses priorités de choix. Il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse à cette question importante : seule la justification du choix sera appréciée par le jury pour sa clarté et sa franchise.

Le jury a posé en moyenne à chaque candidat plus de 50 questions portant sur la motivation, l'actualité, la culture générale ainsi que de courtes mises en situation professionnelle.

La règle d'or de l'entretien reste donc l'esprit de synthèse, ce qui suppose d'éviter plusieurs écueils : soit des développements trop longs qui donnent l'impression d'un remplissage (il vaut mieux indiquer qu'on ne sait pas), soit des poncifs, soit encore des réponses trop succinctes qui soulignent une faiblesse à développer un raisonnement personnel.

Le jury a parfois regretté un manque de réflexion, d'analyse personnelle, de nuance, mais souvent un manque de capacité à prendre une position personnelle et à la justifier. Un manque de prise de recul et de hauteur de vue dans les réponses de

certain candidats est également à déplorer (échanges courtois qui restent superficiels, propos "café du commerce").

5/ Quelques conseils : les attentes du jury

Les candidats sont d'abord invités à se tenir très au fait de l'actualité territoriale au travers de la presse métier, de l'actualité législative, des débats parlementaires sur le PLF, des rapports de la Cour des Comptes ou du Conseil d'Etat, sites internet et supports de communication de collectivités territoriales, lecture de délibérations...

De nombreux candidats ont fait part de leur appétence pour les compétences sociales au sein des conseils départementaux. Mais l'échange a souvent souligné des connaissances très lacunaires sur le détail des compétences exercées et les partenariats en jeu.

Le jury a constaté cette année encore une certaine méconnaissance de la FPT, du cadre d'emplois des administrateurs territoriaux ou de la spécificité des emplois fonctionnels. Des lacunes concernant les savoirs fondamentaux, notamment dans les champs ressources (finances, RH, affaires juridiques...) ont également pu être constatées, en lien avec de récentes évolutions légales et réglementaires.

Pour les mises en situation professionnelles managériales, les candidats manquent souvent de bon sens dans les solutions à proposer et oublient bien souvent qu'ils ne sont pas seuls à devoir les résoudre au sein d'une organisation collective. Les outils et la méthodologie de projet sont globalement insuffisamment exploités et valorisés alors qu'ils pourraient permettre à des candidats externes, qui n'ont pas encore d'expérience professionnelle, de démontrer qu'ils pourraient avoir de bons réflexes managériaux.

Un tiers des membres du jury sont des élus locaux : la relation élus / fonctionnaires est en général un sujet peu appréhendé par les candidats avec des visions souvent déconnectées de la réalité. Ce point spécifique devrait faire l'objet d'une observation pendant les stages en collectivité ou au moins d'un échange avec des administrateurs territoriaux en poste. De la même manière, la relation à l'usager doit être au cœur des propos des candidats, alors qu'elle est souvent diffuse, voire passée sous silence. Globalement, les candidats ont une appréhension urbaine / métropolitaine des politiques publiques et gagneraient à enrichir leur analyse d'exemples diversifiés (urbain, rural, ultramarin...).

LE TROISIÈME CONCOURS

1/ Le dossier des candidats du troisième concours

Généralement, la valorisation des parcours dans le dossier est peu en lien avec le projet professionnel souhaité. Les candidats gagneraient à mieux valoriser leurs expériences professionnelles et à développer un argumentaire pour comprendre le cheminement vers la fonction publique territoriale.

2/ Les 10 minutes de présentation des candidats

Le cœur du sujet pour les candidats du troisième concours est bien entendu de restituer clairement leur motivation à intégrer la FPT et le cadre d'emplois des administrateurs territoriaux.

La présentation doit faire le lien avec leur projet professionnel et l'INET.

Les candidats doivent également s'interroger sur les conséquences de leur choix, éventuellement sur l'impact salarial.

3/ La mise en situation professionnelle collective

L'exercice semble un peu plus compliqué pour les candidats du troisième concours. Cette épreuve pourrait être l'occasion de mettre en valeur une pratique professionnelle déjà acquise mais c'est peu souvent le cas.

Le jury a perçu un résultat assez scolaire, souvent très éloigné de la réalité professionnelle des collectivités, soit par méconnaissance pure et simple des organisations locales, de la hiérarchie, de la FPT, du lien avec les élus..., soit par manque de réflexes dans la mise en œuvre de politiques publiques (liens avec les usagers, communication politique, partenariats à mettre en œuvre...).

De façon générale, la méconnaissance du contexte territorial est manifeste.

Comme pour les deux autres voies d'accès, les candidats du troisième concours sont assez timorés dans leur auto-critique et la critique des prestations des autres candidats. Ils sont souvent mal à l'aise avec cette question en imaginant sans doute qu'y répondre avec objectivité pourrait les pénaliser. Or, c'est bien l'inverse qui est attendu par le jury, afin d'apprécier convenablement la capacité d'analyse relationnelle du candidat.

4/ L'entretien avec le jury

La justification de la motivation à rejoindre le cadre d'emplois des administrateurs territoriaux est souvent débattue avec le jury et fait l'objet d'une batterie de questions. Ceci souligne le point indiqué plus haut : la présentation du parcours doit clairement expliciter une volonté étayée à intégrer l'INET et la FPT.

Lors de cette épreuve, le manque de connaissances sur la FPT, sur des points techniques ou des sujets d'actualité territoriaux se traduit souvent par des réponses trop longues ou une faible capacité à prendre position.

Toutefois, le jury a cherché à pondérer cette faiblesse stratégique et/ou opérationnelle avec la réelle motivation à exercer des fonctions d'administrateur.

5/ Les attentes du jury

Certains candidats ont surpris par leur très faible connaissance du contexte territorial : étaient-ils réellement motivés à passer ce concours ? La question se pose légitimement. Ils doivent impérativement clarifier cette question personnelle avant d'aller plus loin.

Le jury invite donc les candidats du troisième concours à s'engager pleinement dans l'exercice : ils gagneraient à multiplier les contacts préalables avec des administrateurs territoriaux en poste pour nourrir leur projection personnelle sur le cadre d'emplois et les fonctions exercées.

La relation professionnelle élus / fonctionnaires est largement méconnue. Là encore, les candidats doivent l'analyser préalablement à un engagement dans un tel concours.

Sur les trois voies, le jury a auditionné des candidats motivés par le secteur public au sens large (et souvent l'Etat), mais qui n'ont pas tous réussi à montrer un réel engagement pour l'action publique locale, ce qui constitue l'exigence minimale d'un tel concours.

Face à des candidats multi-admissibles (INET, INSP, EHESP...), le jury a eu la nette impression d'une faible projection dans les emplois correspondant au concours de recrutement qu'ils présentent. Il est regrettable de confondre ainsi motivation réelle et opportunité. Le choix d'une école de formation n'est pas indifférent aux fonctions que le candidat désire réellement exercer plus tard. La fonction publique territoriale ne doit pas constituer un second choix : elle offre des carrières passionnantes et exigeantes qui mobilisent l'enthousiasme, la compétence et le plein engagement des hauts fonctionnaires qui y servent.

Le jury souhaite insister sur le fait qu'il a été sensible :

- aux questions d'éthique et la capacité à défendre son point de vue ;
- au savoir-être des candidats qui a été un critère auquel il a porté une grande attention (sincérité, posture d'humilité, respect relationnel, qualités humaines) ;
- à l'usage de l'humour, quand cela est adapté, en se gardant de toute connivence ou toute familiarité avec le jury ;
- à la capacité du candidat à s'adapter et à réagir dans des situations diverses, en « tenant la distance » de l'entretien jusqu'à son terme ;
- à la bienveillance des candidats entre eux ;
- à l'originalité des réponses et des centres d'intérêts des candidats qui ne se cantonnent évidemment pas au seul champ professionnel mais également à la curiosité intellectuelle et à l'ouverture d'esprit.

Cyrille BONVILLAIN
Président du jury

V. SUJETS DES ÉPREUVES ÉCRITES ET COMMENTAIRES DES CORRECTRICES ET CORRECTEURS

1) Concours externes

Composition portant sur un sujet d'économie :

Les conséquences de l'inflation sur les politiques publiques locales et sur les arbitrages des décisions des exécutifs territoriaux.

Les candidats ont eu tendance à faire des développements au niveau national au détriment des enjeux d'arbitrages et des leviers à l'échelle des collectivités. A l'inverse, certaines compositions manquent de références et de raisonnement économiques en axant tout sur la culture territoriale. Or, il faut les deux.

Il a été également remarqué des devoirs superficiels dans leur raisonnement. Il convient de présenter des chiffres, des références, des analyses et non pas juste des lieux communs.

Il est conseillé de bien utiliser les pistes de travail du dossier dans la copie, de se concentrer sur l'approfondissement du sujet et, éviter les développements trop éloignés du sujet.

Enfin, il ne faut pas hésiter à donner une position originale et nuancée pour montrer sa capacité à exprimer un point de vue argumenté.

Composition portant sur un sujet de droit public :

Les modalités de valorisation par les collectivités territoriales de leur patrimoine.

Le sujet, intéressant et original, permettait de coller à une double actualité : la valorisation du patrimoine associée à une gestion dynamique de celui-ci. Il permettait également de développer des connaissances juridiques très précises et une réflexion plus large au-delà du droit sur les politiques locales (énergie, urbanisme, culture, tourisme, numérique). Par ailleurs, l'intérêt de ce sujet est renforcé par les contraintes budgétaires et l'aspect valorisation du patrimoine qui prend de l'ampleur et suscite l'intérêt des élus.

Il faut, sur cette épreuve de composition juridique, que chaque paragraphe soit ancré dans la matière juridique car trop de copies dérivent vers une composition de culture générale. Par ailleurs, il est attendu des compositions qu'elles visitent toutes les branches du droit public et non pas l'une d'elles.

Il convient également d'éviter de produire une synthèse du dossier, d'émettre des a priori sur la fonction publique territoriale ; et surtout rester objectif dans l'analyse du sujet et rechercher les aspects pratiques permettant la résolution du problème posé.

Note de synthèse et de propositions sur un problème d'organisation ou de gestion rencontré par une collectivité territoriale :

Élaboration d'un plan d'action permettant de proposer une alimentation 100% locale ou biologique pour la restauration des lycéens.

La lecture des copies révèle une assez bonne préparation générale aux épreuves de note de synthèse ; la grande majorité d'entre-elles présente ainsi une structuration correcte et une compréhension globale du sujet.

Il est rappelé que la copie doit être entièrement rédigée. Il faut conserver suffisamment de temps pour ne pas user de bullet points et pour relire afin de ne pas perdre de points pour les fautes d'orthographe et de grammaire.

La capacité des candidats à mettre en valeur les enjeux demeure hétérogène, bien souvent l'introduction, pourtant essentielle, est insuffisamment soignée. Ainsi, les accroches manquent de pertinence et d'intérêt ; la commande est rappelée, sans que le candidat n'apporte de plus-value particulière ; la problématisation du sujet est minimaliste.

Le sujet était tout à fait intéressant. Il s'inscrit d'abord à la croisée de nombreux enjeux : environnementaux, économiques, territoriaux, sanitaires, sociaux, ce qui invitait à une mise en perspective tout à fait intéressante. Ces enjeux s'appréhendent à toutes les échelles de l'action publique ; au niveau global (enjeux environnementaux et climatiques), national (souveraineté alimentaire, santé publique), régional (valorisation des productions régionales...) jusqu'au micro-local. Toutes les collectivités, par leur compétence de restauration, s'intéressent à ces questions et se mobilisent, a minima pour répondre aux exigences posées par le législateur.

Il convient de garder en mémoire que l'épreuve constitue une forme de mise en situation professionnelle : il s'agit de se positionner en qualité de cadre supérieur d'une collectivité territoriale. Dans ce contexte, il est inutile de rappeler la commande ou les priorités politiques au Président puisqu'il l'a formulée et les a déterminées. En outre, les propositions opérationnelles doivent être cohérentes avec les compétences de la collectivité et le fonctionnement d'une collectivité en général.

Par ailleurs, il s'agit d'être précis et technique : les propos généraux, que ce soit pour l'accroche de l'introduction, l'analyse ou les développements ne présentent aucun intérêt. Les citations doivent être attribuées à des auteurs bien identifiés ; les chiffres doivent être précis et si possible, récents ; les propos de nature juridique doivent être appuyés par des références claires. La technicité est particulièrement importante s'agissant des propositions opérationnelles : leur intérêt est souvent fonction de leur précision et de leur opérationnalité. Elles doivent donc être approfondies et démontrer à la fois une bonne connaissance de la politique publique étudiée, des réalités du monde local et du fonctionnement d'une collectivité. Ainsi, il est inutile de proposer « la constitution d'un comité de pilotage » ou un « diagnostic de la situation » sans en préciser les contours et les objectifs.

Enfin, il faut identifier les enjeux du sujet et prendre le temps d'en approfondir l'analyse : les bonnes copies se démarquent souvent par la qualité de cette analyse et la mise en perspective presque naturelle qui en découle. Cette mise en valeur des enjeux peut intervenir soit au stade de l'introduction, soit en première partie. Il peut également être tout à fait intéressant d'évoquer les enjeux dès l'introduction (ce qui garantira souvent une problématisation de qualité) et d'y revenir plus longuement en première partie.

Composition portant sur une question de la société contemporaine :

« Il n'est pas de punition plus pénible que le travail inutile et sans espoir ». Albert Camus (1913-1960).

Dans quelle mesure cette affirmation peut faire écho au rapport au travail dans les sociétés contemporaines ?

Le sujet, intéressant sur le fond et d'actualité, a visiblement motivé les candidats.

Il a été repéré deux écueils principaux :

- Une approche trop historique de l'évolution de la notion de travail et donc trop descriptive au risque d'oublier l'époque contemporaine.
- Le resserrement du sujet aux seules sociétés occidentales (manque d'ouverture internationale) voire à la France seule pour certains et, une insuffisante prise en compte de la question des inégalités dans le monde du travail en occultant ce que le secteur public pourrait proposer pour y remédier.

Au global, les candidats se sont cru obligés de généraliser la réflexion d'Albert Camus en défendant souvent une vision peu nuancée voire entièrement négative du travail et de ses évolutions. Or, le travail reste au cœur du modèle de développement et d'épanouissement de nos sociétés contemporaines.

Il est conseillé de choisir des citations ou des illustrations pertinentes en appui au développement. Souvent, en effet, elles s'accumulent inutilement car cela ne fait pas un raisonnement.

Par ailleurs, dans les parties de propositions, il convient d'éviter le mode incantatoire en développant des solutions opérationnelles sans oublier la place et le rôle des collectivités territoriales, grandes absentes en général de cette épreuve.

Les candidats ne doivent pas hésiter à dire ce qu'ils pensent. En effet, la capacité à formuler un point de vue personnel constitue un des attendus de l'épreuve. Hélas, très peu de copies arrivent à conclure et donc à répondre complètement à la question posée.

Il faut également regarder le sujet avec une vision à 360 degrés pour éviter de ne le traiter que partiellement sans le justifier.

Certains devoirs sont partis rapidement sur des constructions de problématique qui n'étaient pas assez précises et qui se révélaient peu adaptées aux développements proposés. La problématique choisie doit guider le lecteur tout au long de la copie.

Enfin, il importe que les futurs candidats lisent, se tiennent au courant de l'actualité, soient curieux et s'ouvrent à une multiplicité de sources pour étoffer leur réflexion et culture. Il leur faut aussi se préparer à l'épreuve en temps limité et travailler la démarche argumentative et pour certains, revoir les fondamentaux de la langue.

Finances publiques : réponses synthétiques à des questions courtes

Question 1 : Les dispositions récentes adoptées en lois de finances, notamment celles pour 2023, confirment-elles la disparition du contribuable local ? (7 points)

Question 2 : Les collectivités territoriales et leurs groupements seront-ils en mesure d'investir pour la transition écologique ? (7 points)

Question 3 : Cadre et enjeux actuels de la dette des collectivités locales (6 points)

Dans l'ensemble, les sujets sont maîtrisés et les candidats ont mobilisé des connaissances, qu'elles soient personnelles ou issues des documents joints. Les sujets étaient intéressants, variés et propices à la réflexion.

Les problématiques sont plutôt bonnes. Toutefois, les analyses sont souvent assez descriptives et de nombreux candidats n'ont pas engagé d'analyse approfondie. On peut cependant noter un effort d'illustration par rapport aux années précédentes. Les candidats ont également fait un effort de préconisations, mais elles ne sont pas toujours appropriées voire totalement sans rapport avec la problématique posée.

Pour la question 1, le sujet est connu y compris les dernières dispositions de la LDF 2023. Les problématiques sont assez recherchées mais le volet préconisations est toutefois parfois négligé. On trouve peu de mise en perspective historique au deal des années 2010 sur ce sujet cela aurait pu être utile. L'impact de l'affaiblissement du contribuable local est souvent analysé de manière quantitative (réduction des ressources) plus rarement de manière qualitative (perte de capacité et lien entre territoire ou action publique et fiscalité).

Le sujet de la question 2 est un sujet de réflexion et d'actualité. Les réflexions sont intéressantes, le sujet est bien appréhendé dans l'ensemble ainsi que les mécanismes financiers. On peut juste regretter que très peu de copies n'aient évoqué les investissements productifs d'économies à terme ni appréhendé la vision prospective du sujet.

Pour la question 3, le sujet sur la dette est moins connu des candidats. L'analyse est souvent hors sujet, l'approche est trop générale et se limite à une vision macroéconomique de la dette. L'analyse de la structure de la dette, du marché de la dette ou ses enjeux budgétaires ont été négligés dans de nombreuses copies. L'enjeu d'actualité lié à la hausse des taux, bien qu'essentiel, n'est pas toujours évoqué. Il a été noté par ailleurs la présence d'approximations parfois dans de bonnes copies (les taux variables ne sont pas interdits, confusion entre dette et déficit). Souvent, le sujet est ramené à un seul enjeu de la dette (soutenabilité de la dette pour les collectivités, accroissement du coût, contribution à l'effort national) et de ce fait le candidat ne traite pas DES enjeux.

De nombreuses copies restent trop descriptives. Au-delà des connaissances, il est attendu des candidats une capacité à prendre de la hauteur par rapport au sujet. En ce sens la problématisation et le plan jouent un rôle essentiel qui est parfois négligé. Une bonne problématique assure la moyenne, une très bonne assure une note supérieure à 13.

Il est attendu des candidats du niveau d'administrateur, d'être en capacité de faire des préconisations sur les problématiques posées. Elles doivent toutefois être appropriées. Par exemple, citer la réforme des valeurs locatives comme solution pour aider les collectivités à investir pour la transition écologique n'apparaît pas comme la préconisation la plus opportune de prime abord, ni pour sécuriser la dette publique ! Dans le même ordre d'idée, la certification des comptes n'est pas une question essentielle sur le sujet de la dette. Il ne faut pas à tout prix chercher à intégrer des connaissances inadaptées.

Lorsque le candidat évoque une idée, il est essentiel de l'illustrer à travers des exemples concrets et précis. Cela apporte du crédit à la démonstration et permet d'éviter les généralités. Enfin, il est très important de bien lire les intitulés : le sujet de la dette des collectivités n'est pas un sujet sur la dette publique.

2) Concours interne

🚩 Note de synthèse portant sur un sujet d'économie :

Comment accompagner les mutations du commerce ?

Sur le fond, de manière globale, les aspects relatifs aux mutations du commerce ont été traités de manière satisfaisante au détriment des mesures d'accompagnement qui auraient mérité de plus amples développements.

Les candidats ne doivent pas hésiter à :

- donner un point de vue original et nuancé afin de montrer leur capacité à exprimer une position argumentée.
- intégrer également leurs apports personnels dans les propositions, ce qui permettra de se différencier.

- formuler les propositions en se mettant à la place des dirigeants publics afin de les aider à prendre des décisions.

Il convient surtout d'avoir une réflexion aussi complète que possible sur la question qui s'ouvre à tous les champs du possible, à 360 degrés en somme. Il est essentiel de conduire un raisonnement économique, à partir de la définition des termes du sujet, un plan et une thèse explicites, qui soient ouverts sur tous les espaces de la politique économique, les domaines d'intervention des collectivités, et enfin, il faut vraiment conclure le devoir, c'est-à-dire donner une réponse argumentée, faire un choix. Or, il a été noté que les candidats n'ont pas beaucoup utilisé la théorie économique notamment les questions de concurrence entre les modèles de distribution. De plus, les politiques publiques sur le sujet étaient un peu survolées, peu approfondies.

Note de synthèse portant sur un sujet de droit public :

Les modalités d'une aide matérielle et financière aux habitants sinistrés suite à une inondation dans la commune jumelée.

Il a été souligné que trop de copies ne sont pas rédigées mais font des listes de tirets « à la Prévert », que les propositions ne sont pas suffisamment fournies, souvent trop formatées et réduites à la mise en place d'un groupe de travail, comité de suivi...

Il convient de mieux utiliser le dossier, de bien prendre en compte le contexte organisationnel et financier pour mieux calibrer les réponses opérationnelles et les rendre plus « réalistes ». Il faut également renforcer la connaissance des étapes de mise en œuvre d'une action en mode projet (création des équipes, inscription budgétaire, circuits de validation...) et, travailler la clarté de la retranscription des informations et l'empathie vis-à-vis des lecteurs présumés de la note (DG ou élus).

Enfin, les candidats doivent s'astreindre à lire plus fréquemment les revues professionnelles afin de mieux connaître les problèmes actuels des collectivités territoriales et les solutions apportées.

Épreuve de valorisation de l'expérience professionnelle :

Plan d'action pour favoriser le maintien ou l'installation de professionnels de santé et pour renforcer les actions de prévention et promotion de la santé en direction des plus fragiles.

Le sujet n'était pas difficile en soi, mais il embrasse un vaste périmètre. La difficulté résidait dans la restitution exhaustive de ce périmètre et sa mise en perspective selon un fil conducteur cohérent, logique, compréhensible. Les documents étaient pertinents. Les candidats avaient toutes les informations nécessaires pour le traiter.

Les candidats ont eu du mal à organiser leurs idées selon une démonstration cohérente, à défendre un point de vue et à gérer le temps. Certains ont eu beaucoup de mal à comprendre l'exercice, ou à prendre de la hauteur pour organiser leurs pensées.

Ils doivent se mettre à la place du destinataire de la note pour mieux en comprendre les attentes. En effet, cette note doit contenir des propositions concrètes, et ne pas se contenter de recenser des informations générales. Or, il a été remarqué des difficultés à sortir de la description des dispositifs pour aller vers des propositions opérationnelles.

Il est conseillé de :

- travailler le ton administratif en lisant de la documentation administrative stratégique, destinée à des décideurs publics de l'État ou des collectivités (notes stratégiques, rapports).
- penser à l'aération et à son meilleur allié, qui est la structuration formelle des parties, des sous-parties et des paragraphes jusqu'au niveau permettant d'identifier clairement les idées et leur enchaînement logique tout au long de la copie.
- la première partie étant souvent plus descriptive, travailler le lien entre celle-ci et la seconde partie, plus opérationnelle, par la présentation dès la partie 1 des enjeux et non uniquement du diagnostic (à adapter en fonction du sujet).

Composition portant sur une question de la société contemporaine :

« Il n'est pas de punition plus pénible que le travail inutile et sans espoir ». Albert Camus (1913-1960).

Dans quelle mesure cette affirmation peut faire écho au rapport au travail dans les sociétés contemporaines ?

Dans l'ensemble, les copies sont décevantes de la part de candidats du concours interne par définition déjà fonctionnaires ayant une certaine expérience. Très peu d'entre elles évoquent le service public, le sens de l'intérêt général comme éléments possibles de motivation du travail. Pour des personnes aspirant à devenir haut fonctionnaire territorial, c'est particulièrement surprenant et décevant.

Par ailleurs, rares sont les copies montrant une analyse personnelle, de la culture historique, littéraire et administrative.

Les copies présentent une troublante uniformité dans le traitement du sujet. Des références identiques sont systématiquement convoquées, probablement données lors des préparations au concours, ce qui nuit à l'essence même de l'épreuve. Il est regrettable que les candidats n'osent engager un regard distancié et ne fassent pas référence à leurs savoirs, juridiques et historiques en matière de politiques publiques et ce au regard des problématiques de l'emploi et des conditions de travail. Par conséquent, la culture, professionnelle et générale, des candidats est peu présente dans les copies.

Si le thème du travail est classique, le libellé du sujet a été à l'origine de difficultés pour une partie des candidats. La citation comprenait plusieurs notions (punition, inutilité, espoir...) et appelait ainsi un travail important d'analyse des termes du sujet. A cet égard, ce dernier s'est révélé plutôt sélectif dans la mesure où tous les candidats ne sont pas à l'aise pour proposer un travail de problématisation à partir d'une analyse des termes du sujet.

Les employeurs publics qui recrutent des A+ de la filière administrative, attendent des têtes « bien faites », c'est-à-dire des personnes capables de raisonner, d'écrire et de parler sans faute majeure, ayant de préférence une pensée personnelle, susceptibles de faire preuve d'innovation, de sens critique, d'être des acteurs du changement et pas seulement des exécutants qui se contentent de répéter ce qui s'est toujours fait.

Un bon devoir pose une problématique en introduction. Il est construit c'est-à-dire développe un raisonnement qui permet de répondre en conclusion à la question posée en introduction. Une pensée originale, personnelle, appuyée par une bonne démonstration sera mieux notée qu'un devoir banal qui aligne les lieux communs et les idées reçues. Si en plus, le devoir comprend des références variées et contemporaines, alors il peut atteindre l'excellence.

🚩 Finances publiques : réponses synthétiques à des questions courtes

Question 1 : Après la suppression de la taxe d'habitation, quel avenir pour la taxe foncière sur les propriétés bâties ?

(6 points)

Question 2 : Quels seraient les enjeux et les modalités possibles de mécanismes d'assurance permettant aux collectivités de faire face de manière autonome aux aléas et chocs externes pesant sur leurs finances ? (6 points)

Question 3 : Quelles sont les modalités et les enjeux de l'élaboration d'un budget dans une collectivité territoriale ? (8 points)

Le niveau est globalement correct et l'épreuve semble manifestement préparée par la grande majorité des candidats.

Il a été remarqué un écueil commun d'une vision très « étatiste » des finances locales orientée vers le contrôle budgétaire du Préfet, la Cour des comptes, les CRC... dont l'impact réel en gestion financière de collectivité est loin d'être aussi important que ne le laissent croire les candidats.

Très peu de copies ont un regard critique sur les transferts de l'État aux collectivités et la manière dont l'État agit pour les limiter (l'auto-assurance est un moyen pour l'État de ne pas intervenir directement en cas de retournement sur les recettes sur bloc local). En revanche, il a été noté une bonne sensibilisation aux enjeux de soutenabilité budgétaire et de maîtrise de l'endettement.

Une confusion récurrente a été repérée entre les processus budgétaires (préparation du budget, vote nature/fonction) et les processus comptables (M57, certification) qui n'obéissent pas à la même logique : l'un traduit l'ambition politique et les moyens dédiés au projet prévisionnel de la collectivité pour l'exercice qui s'ouvre quand l'autre traduit l'exécution et l'image fidèle de l'activité écoulée de l'entité. Il en est de même sur des confusions entre la trésorerie et le budget. Cela traduit une méconnaissance sur la gestion financière « de terrain » en collectivité et une vision parfois trop naïve/scolaire qui étonne s'agissant de candidats internes normalement expérimentés.

Il est également à noter :

- Le manque d'évocations de la prospective et des PPI à la question sur le budget ou des réflexions sur la CSG et l'IR/IS pour financer certaines compétences des collectivités et/ou faire évoluer la fiscalité locale.
- Le manque significatif (et surprenant s'agissant de copies du concours interne) d'apports de chiffrages, de connaissances ou faits traduisant une connaissance du fonctionnement concret en collectivité.

Au-delà de la nécessaire maîtrise des connaissances-socles des finances publiques, il faut impérativement s'intéresser aux sujets plus structurants de la stratégie financière et disposer de connaissances factuelles et techniques pour élargir la réflexion au mode de fonctionnement des collectivités : qu'implique par exemple la proposition de mise en réserve de 10% du capital social pour des collectivités qui n'ont pas de capital social ? Quelle est l'alternative ? Seules l'extrapolation et la réflexion permettent de répondre à cette question.

Enfin, les candidats doivent s'efforcer de :

- « Territorialiser » leurs réponses, montrer par l'exemple précis et bien choisi la connaissance des réalités territoriales,
- Chiffrer au maximum les assertions (masses par type de fiscalité, volume d'une politique publique, ventilation de dépenses entre strates de collectivités...)
- S'affranchir d'une vision étatiste des finances publiques,
- Prendre le temps d'exposer la définition du sujet, insister sur sa compréhension et la problématisation proposée (y compris en valorisant une approche originale ou personnelle du sujet),
- Privilégier les plans clairs et simples.

3) Troisième concours

✚ Note de synthèse portant sur un sujet d'économie :

Est-il vraiment possible de lutter contre l'inflation ?

✚ Note de synthèse portant sur un sujet de droit public :

Mise en place d'une démarche d'amélioration de la Qualité de Vie et des Conditions de Travail (état des lieux des pratiques et proposition d'un plan d'action concret pour améliorer la situation)

Malgré un sujet relativement simple dont le plan découlait de son énoncé, accompagné d'un dossier documentaire sans piège, les candidats ont eu tendance majoritairement à ne pas faire preuve d'originalité dans leur rédactionnel et dans l'approche du sujet, sauf naturellement quelques exceptions qui sortent du lot. L'ensemble demeure assez moyen, on perçoit que les candidats se retiennent parfois dans leur expression. C'est pourtant à la fois un sujet juridique, mais également social voire de société et naturellement un sujet d'actualité qui aurait dû davantage motiver et/ou inspirer les candidats.

Certains candidats ont pensé avoir compris le sujet, mais manifestement, leur lecture est trop rapide et ils accompagnent difficilement leur rédaction des éléments fournis par le dossier documentaire.

Il convient de souligner d'excellents rédactionnels qui traduisent souvent une maîtrise à la fois de l'exercice (note de synthèse) et administrative.

Les candidats doivent connaître et maîtriser la technique de la note administrative donc savoir gérer le temps, adopter un style percutant et synthétique mais précis et bien servir le rédactionnel par un plan adapté. Ils se doivent de savoir lire les documents pour ne retenir que ce qui est important.

✚ Note de synthèse et de propositions sur un problème d'organisation ou de gestion rencontré par une collectivité territoriale :

Rédaction d'une note de synthèse sur les outils et les actions envisageables à court et moyen termes pour une nouvelle politique agricole métropolitaine.

Le niveau global pour des candidats ne connaissant pas nécessairement les collectivités territoriales et ayant une activité professionnelle est bon. Ils semblent préparés et connaître les méthodes et les principaux enjeux des collectivités.

Dans le plan d'actions, il faut veiller à la gouvernance, en particulier en laissant une place à l'élu (ce qui est souvent oublié). En tant qu'administrateur, il est aussi nécessaire de prévoir les modalités pratiques d'organisation, notamment les ressources humaines et le travail en transversalité (entre directions générales).

Il a souvent été remarqué un manque de prise en compte des calendriers proposés pour prioriser les actions et une absence de grille d'arbitrage à partir du critère de faisabilité. Par exemple, proposer de commencer par modifier le SCOT, ce qui prend plus de 3 ans alors que l'on demande un bilan pour 2026 était une erreur de priorisation.

De plus, il y a souvent eu un manque de réflexion stratégique et une volonté d'aller trop vite vers le « solutionisme » sans différencier les questions. Par exemple, l'agriculture urbaine et la grande culture n'ont pas les mêmes fonctions ni les mêmes ressorts. Il y a rarement un modèle unique. Il faut donc montrer que l'adaptation au territoire est indispensable. Les

diagnostics initiaux d'une gestion de projets ne sont pas « copiés-collés » contrairement aux pratiques des bureaux d'étude.

✚ Composition portant sur une question de la société contemporaine :

« Il n'est pas de punition plus pénible que le travail inutile et sans espoir ». Albert Camus (1913-1960).

Dans quelle mesure cette affirmation peut faire écho au rapport au travail dans les sociétés contemporaines ?

En général, les copies ont été assez riches. Certaines esquissent le sujet superficiellement dans le raisonnement et la thèse, et peu parviennent à conclure et donc à répondre complètement au sujet. Il s'agit donc de travailler davantage la question de la thèse et de la conclusion.

Les copies contenaient généralement les mêmes arguments et le même plan. Apparemment, les candidats disposaient d'une culture commune. Faisaient la différence, les copies avec des références complémentaires, un respect scrupuleux de la méthodologie et une rédaction limpide.

✚ Finances publiques : réponses synthétiques à des questions courtes

Question 1 : Quelle est la situation financière des collectivités à l'issue de la crise sanitaire et dans le contexte inflationniste actuel ? (7 points)

Question 2 : Le financement de la transition écologique : enjeux, freins et leviers pour les collectivités territoriales (7 points)

Question 3 : Quels sont les enjeux de l'évolution des relations financières entre l'État et les collectivités ? (6 points)

Les copies étaient d'un niveau hétérogène, ce qui reflète certainement l'origine professionnelle des candidats. Il a été remarqué quelques très bonnes copies de ceux qui manifestement sont déjà aux prises avec la gestion locale. Celles-ci, tout en analysant les documents, faisaient appel à de bonnes connaissances des finances publiques, une analyse claire des grands ratios financiers, une prise de recul par rapport aux sujets et des pistes intéressantes.

Les candidats ont majoritairement mieux traité les questions 1 et 2 que la question 3.

Sur la forme, les candidats ont, dans l'ensemble, fait preuve d'un bon formalisme, avec un effort de rédaction d'une introduction et de présentation de la réponse selon un plan organisé.

Il est important d'utiliser les documents proposés car ils donnent souvent des pistes de développement. Ils peuvent notamment permettre de réaliser des analyses financières chiffrées sur les grands ratios financiers des collectivités (niveaux d'épargne, endettement, capacité de désendettement, dynamique des recettes et des dépenses).

L'analyse des documents doit nécessairement être complétée par des éléments de contexte sur les finances publiques nationales, mais également par des éléments explicatifs des évolutions.

Une analyse différenciée par niveau et type de collectivité est également bienvenue car ces dernières ne se situent pas toutes dans les mêmes dynamiques.

VI. EXEMPLES DE SUJETS PRÉSENTÉS AUX ÉPREUVES ORALES ET COMMENTAIRES DES EXAMINATRICES ET EXAMINATEURS

1) Concours externe et externe spécial

✚ Mise en situation professionnelle collective

Contexte	Le maire de votre commune mène une politique culturelle ambitieuse et volontariste orientée vers l'innovation culturelle (passerelles entre les disciplines et les arts), la prise en compte des publics éloignés de la culture et l'ouverture des établissements culturels sur leur environnement (la culture « hors les murs »).
Problématique	Pour réoxygéner le territoire après plusieurs saisons culturelles moroses marquées par la crise sanitaire, le maire souhaite élaborer un projet culturel innovant à l'échelle du territoire municipal afin de fédérer l'ensemble des acteurs concernés et de réaffirmer l'identité culturelle de la ville. L'enjeu est de mettre en cohérence et en réseau les équipements et événements culturels de la municipalité afin de favoriser son rayonnement. Dans la perspective d'un comité de pilotage rassemblant élus et directeurs concernés, une réunion préparatoire est organisée afin de définir les objectifs et la stratégie d'intervention tout en proposant une méthode et un calendrier.
Fonctions occupées	<ul style="list-style-type: none"> - Directrice ou directeur de la culture et de la vie associative - Directrice ou directeur des bâtiments - Directrice ou directeur de l'éducation et de la jeunesse - Directrice ou directeur des finances

Contexte	Dans un Département rural, l'audit du réseau routier lancé par la nouvelle équipe vient de produire ses résultats, et ils ne sont pas bons : 40% du réseau en mauvais état, 25% des ouvrages nécessitant de sérieuses réparations dont 10% des mesures immédiates de fermeture ou de limitation de tonnage.
Problématique	Face à cette situation complexe, le président vous demande de lui proposer un plan d'action, tant en matière technique que de financement ou d'information des habitants
Fonctions occupées	<ul style="list-style-type: none"> - Directrice ou directeur technique - Directrice ou directeur financier - Directrice ou directeur de la communication - Directrice ou directeur des mobilités

✚ Droit et gestion des collectivités territoriales

- L'utilisation privative des propriétés des collectivités territoriales
- La continuité du service public, mythe ou réalité ?
- Le principe d'égalité devant les services publics locaux et la libre administration des collectivités territoriales
- Votre regard sur le régime des incompatibilités et inéligibilités électorales locales
- La transformation de la fonction publique territoriale
- La réalité du principe de la mutabilité des services publics locaux
- Les dépenses locales sont-elles maîtrisables ?
- Collectivités et établissements publics locaux : l'union fait-elle la force ?
- La métropole de Lyon
- Les recettes locales sont-elles dynamiques ?
- Laïcité et fonction publique

Il a été relevé quelques prestations brillantes témoignant d'une réelle préparation de l'épreuve (connaissances juridiques et bonne appréhension de la gestion des collectivités) et d'une curiosité pour le monde territorial.

En revanche, souvent, le traitement formel l'emporte sur le fond. La pauvreté de la problématique et la faiblesse des connaissances privent les candidats d'une certaine hauteur de vue (relations État-collectivité et relations entre collectivités notamment).

Il est conseillé de travailler les documents fondamentaux des collectivités locales (rapports d'activité, budget, fiches fonctionnelles du répertoire des métiers du CNFPT...), de développer une curiosité territoriale et de s'intéresser à l'actualité.

✚ Questions européennes

- La coopération entre États membres en matière policière et judiciaire est-elle efficace ?
- La politique de santé de l'UE : convergence ou conflit d'intérêts avec les États membres durant la crise sanitaire COVID 19 ?
- La Commission européenne a-t-elle le monopole de l'initiative législative dans l'Union européenne ?
- France-Allemagne : le couple de la construction européenne est-il en panne ?
- La politique commerciale commune : atout ou handicap vis-à-vis des pays tiers ?
- Le respect des droits fondamentaux dans l'Union européenne est-il garanti ?
- L'Union européenne permet-elle une véritable représentation, participation et consultation des citoyens européens ?
- Le recours en constatation de manquement : forces et faiblesses
- L'objectif de réduction des disparités économiques et sociales entre les régions européennes : enjeux et obstacles
- Les élections européennes du Parlement européen : bilan et perspectives

Dans l'ensemble, les candidats ont démontré une bonne compréhension de la matière ainsi qu'une perception claire des questions qui pouvaient leur être posées, en cohérence avec l'objet du concours.

Il est encourageant de constater que les candidats ont réussi à intégrer une compréhension approfondie de certains sujets et à établir des connexions pertinentes entre les différents aspects des questions européennes.

🚩 Questions sociales

- La conditionnalité des aides sociales
- Le bien-être au travail
- Travail social et crise sanitaire
- L'économie sociale et solidaire et le développement local

Le programme n'a pas toujours été étudié dans son ensemble. De plus, les candidats n'ont pas toujours eu un bon suivi de l'actualité.

Il a été relevé de bonnes capacités à l'oral afin de faire preuve de réactivité face à des questions qui n'ont pas été préparées.

🚩 Anglais

- China needs foreign workers. So why won't it embrace immigration?
(Shortened and adapted from The Economist Print Edition, May 4th 2023)
- What Monet's Water Lilies Taught Me About Beauty's Proximity to Violence
(By Katy Kelleher – Shortened and adapted from TIME, April 25, 2023)
- It's time to revisit Brexit if we want economic growth
(Editorials – Shortened and adapted from The Independent, November 18, 2022)
- UK risks falling behind Europe in controlling “forever chemicals”
(By Rachel Salvidge and Leana Hosea – Shortened and adapted from The Guardian, 25 February 2023)
- Back-to-work schemes in England previously funded by EU forced to close
(By Heather Stewart – Shortened and adapted from The Guardian, 26 March 2023)
- China's Aging Population Is a Major Concern. But Its Youth May Be an Even Bigger Problem
(By Charlie Campbell – Shortened and adapted from TIME, June 6, 2023)
- How to repair a damaged reputation
(By Will Harvey – Shortened and adapted from The Conversation, UK, April 24, 2023)
- UK agency has backed billions' worth of aviation deals since Paris agreement
(By Rich Collett-White – Shortened and adapted from The Guardian, 6 April 2023)
- Past presidents, while never indicted, have faced legal woes of their own
(By Ron Elving – Shortened and adapted from NPR, April 3, 2023)
- Plunge in border crossings could blunt GOP attack on Biden
(By Elliot Spagat – Shortened and adapted from Associated Press, 7 March 2023)

Tous les candidats dont le niveau de langue était fragile sont, néanmoins, allés au bout des tâches requises pour l'épreuve. Dans l'ensemble, les candidats se sont montrés volontaires et réactifs et un bon nombre étaient bien préparés aux modalités de l'exercice.

Pour certains, les règles de la grammaire de base ne semblent pas encore acquises, ce qui est très pénalisant.

Il est recommandé d'enrichir le lexique et de le varier, notamment par la lecture de la presse et la littérature anglophones. Certains concepts de l'actualité anglophone (Brexit, fonctionnement politique US/UK...) doivent être mieux maîtrisés.

Par ailleurs, il a été remarqué que la prononciation est souvent peu authentique tant au niveau du schéma d'accentuation que de la maîtrise de certains phonèmes. La bonne prononciation d'une langue est, en effet, le premier outil de communication.

Enfin, il a été regretté que les commentaires aient été souvent superficiels par manque d'illustrations claires et pertinentes.

Espagnol

- Democracia, libertad y orden
(Alberto Abello, El Nuevo Siglo, Bogotá – Colombia, Febrero 10, 2023)
- SOS de la agricultura catalana por la extrema sequia : “La situación es muy dramática » AGONIA EN EL CAMPO
(Javier Ricou Lleida, La Vanguardia Barcelona – España, 19 de abril de 2023)

Allemand

- “Wir regieren gut und gerne!“
Von Esther Brenner – Saarbrücker Zeitung 23.02.2023)

Italien

- La dipendenza da internet esiste ?
(Lunedì 8 Maggio 2023 –Il Post)

Les candidats ont bien pris conscience des exigences de l'épreuve de langue et se sont préparés en conséquence.

2) Concours interne

✚ Mise en situation professionnelle collective :

Contexte	<p>Une rue située devant une école est souvent sujet de débat suite à des conduites à vive allure et à sa dangerosité aux heures d'arrivée et de départ des enfants.</p> <p>Les parents d'élèves mettent la pression aux élus municipaux pour trouver une solution.</p> <p>Des propositions sont émises par l'association des parents d'élèves ainsi que par les services municipaux.</p>
Problématique	<p>La maire souhaite la mise en place d'un groupe de travail participatif afin de trouver des solutions concrètes.</p> <p>Parmi les propositions, la maire et les adjoints concernés proposent l'étude de la fermeture de la rue afin de mettre en place « une rue à l'école », sans exclure d'autres propositions pertinentes.</p>
Fonctions occupées	<ul style="list-style-type: none">- Directrice ou directeur de l'éducation- Directrice ou directeur des mobilités- Directrice ou directeur de la sécurité et de la tranquillité publiques- Directrice ou directeur de la vie des quartiers

Contexte	<p>Des émeutes urbaines ont eu lieu dans la nuit dans les quartiers sensibles et différents bâtiments municipaux ont été brûlés (dont la mairie annexe abritant également les services sociaux de la Ville). Les cadres d'astreinte ont géré l'urgence en lien avec le SDIS, mais les informations sont imprécises.</p>
Problématique	<p>Le DGS est informé au petit matin et doit mesurer l'état de la situation, s'assurer que les mesures d'urgence et en particulier de sécurité et de prévention soient prises, gérer la communication interne et externe immédiate. Il doit également préparer pour son prochain rendez-vous avec le maire un état de situation sur le bilan de la gestion de l'urgence et une proposition de plan d'action à court terme, qui prenne en compte l'enjeu de service public pour les habitants du quartier concerné. Il réunit ses cadres à cet effet.</p>
Fonctions occupées	<ul style="list-style-type: none">- DGS- DGA ressources (en charge notamment de la RH, des finances et du patrimoine bâti)- DGA en charge des solidarités et de l'état civil- DGA notamment en charge de la tranquillité publique et de la communication

✚ Droit et gestion des collectivités territoriales

- Les collectivités et l'eau
- Santé et collectivités
- Action des collectivités en faveur de la transition écologique
- L'organisation de la répartition des compétences entre collectivités
- Sport et collectivités : une équipe gagnante ?
- La participation des collectivités au capital de sociétés privées : cadres et champ d'application
- Le regroupement et la fusion de collectivités : quelle actualité ?
- Primes et fonction publique territoriale : enjeux et spécificités
- La lutte contre la corruption dans les collectivités locales
- Le rôle des collectivités en matière d'emploi

Il a été constaté des écarts très nets dans la maîtrise de la matière et, par conséquent dans la capacité à répondre et argumenter sur les sujets : l'impression est grande que certains candidats n'ont pas vraiment appréhendé la matière, d'où des résultats parfois très faibles.

Le niveau des connaissances (notamment juridiques) mériterait d'être renforcé.

Il convient aussi d'allier l'approche stratégique des enjeux et une vision opérationnelle, à des connaissances théoriques. La lecture des rapports des CRC pourrait, par exemple, être utile.

✚ Questions européennes

- Le modèle institutionnel de l'Union européenne est-il adapté à une Europe à 27 ?
- Le rôle des parlements nationaux depuis le traité de Lisbonne : frein ou moteur de l'intégration européenne ?
- Quelle évolution des règles du droit budgétaire depuis l'Acte Unique ?
- La politique commune des transports et des réseaux transeuropéens
- Faut-il favoriser une Union européenne à la carte ?
- Le Parlement européen exerce-t-il un rôle suffisant au sein des institutions de l'Union européenne ?
- Les droits fondamentaux sont-ils protégés de façon satisfaisante dans l'Union européenne ?
- Le rejet de traité établissant une Constitution pour l'Europe a-t-il marqué le début du déclin de l'Union européenne ?
- La directive, instrument législatif idéal pour l'Union européenne ?
- Les recours ayant pour objet de « faire respecter le droit communautaire »

Les candidats sont bien préparés à l'épreuve et font preuve d'une grande maturité. Le niveau est très satisfaisant.

Il est, toutefois, conseiller de sortir du conformisme, de s'affirmer davantage, notamment en répondant à la question posée de manière plus personnelle. Il ne s'agit pas de réciter un cours et répéter « des formules toutes faites » mais de privilégier la réflexion de fond.

✚ Questions sociales

- Faut-il supprimer les CCAS ?
- L'évolution des inégalités en France
- Faut-il créer un droit opposable en matière de garde du jeune enfant (0-3 ans) ?
- Quelle politique de rémunération pour rendre sa collectivité attractive ?

Les candidats ont eu une approche inégale, certains ayant de solides connaissances de fond, d'autres étant moins convaincants sur cet aspect. Tous disposaient en revanche de réelles capacités d'analyse et d'une particulière réactivité face aux questions posées.

Anglais

- **Climate change : England not ready for impact**
(By Esme Stallard – Shortened and adapted from BBC, 29 March 2023)
- **There's No Way to Make Space Travel Good for Planet Earth Right Now**
(By Jeffrey Kluger – Shortened and adapted from TIME, April 19, 2023)
- **Anger over plan to persuade homeless people to leave Paris before Olympics**
(By Angelique Chrisafis and Kim Willsher – Adapted from The Guardian, 24 May 2023)
- **"It's hard to focus": Schools say American kids are hungry**
(By Cheyanne Mumphrey and Arleigh Rodgers – Shortened and adapted from AP News, 11 March 2023)
- **First UK industrial action against Amazon is "making an impact", says GMB Union**
(By Heather Stewart – Shortened and adapted from The Guardian, 25 January 2023)
- **Don't fight hybrid working – it could help level up Britain**
(By Andrew Phillips – Shortened and adapted from The Independent, May 31, 2022)
- **Why AI Panic is Not About Safety**
(By Grant Gallagher – Shortened and adapted from NEWSWEEK ON 6/5/23)
- **Britain crowns Charles III its new king. A celebration of scones, jam, chrisms and carriages**
(Shortened and adapted from The Economist Print Edition, May 4th 2023)
- **With an eye on working families, Democrats launch the Congressional Dads Caucus**
(By Ximena Bustillo – Shortened and adapted from NPR, 28 January 2023)
- **Death from overwork : young Koreans rebel against culture of long hours**
(By Raphael Rashid – Shortened and adapted from The Observer, 18th June 2023)

Pour certains candidats le niveau de langue (vocabulaire, syntaxe, grammaire) est trop fragile pour réussir les tâches de l'épreuve. Néanmoins, il a été constaté que cela ne les empêchait pas d'aller au bout.

En outre, les sujets donnent lieu à des échanges pertinents lors de l'entretien. La plupart des candidats sont au fait de l'actualité et des sujets traités dans les articles de presse.

Il est recommandé :

- *Une meilleure préparation du commentaire*
- *Un travail sur la prononciation et le schéma d'accentuation pour une communication plus aisée*
- *La lecture de la presse anglophone afin d'enrichir le vocabulaire*
- *A certains candidats, de revoir les bases de la grammaire (maîtrise des temps, du pluriel...)*

Allemand

- **Berlinade 2023 – Das Jahr der kriselnden Männer**
(Freie Press – 24/02/2023 – dpa Deutsche Presse-Agentur GmbH)

- La mafia siciliana è alla ricerca di capi
(Il Post, gennaio 2023)

3) Troisième concours

🇮🇹 Mise en situation professionnelle collective

Contexte	<p>Au sein d'une commune de 80 000 habitants, l'exécutif a souhaité revoir les modalités d'organisation du traditionnel forum des associations et notamment refondre les critères à respecter pour s'y inscrire, refusant désormais les associations à caractère politique, culturel ou syndical.</p> <p>A quelques jours de la date d'ouverture de cet événement, une polémique est médiatisée par la presse par plusieurs associations, dont les candidatures n'ont pas été retenues car jugées contraires aux critères fixés.</p> <p>Deux associations ont par ailleurs saisi le tribunal administratif en référé, pour faire annuler la décision.</p>
Problématique	<p>Le maire ne souhaite pas revenir sur sa position alors que l'adjoint aux associations est quant à lui, prêt à reconsidérer les situations au cas par cas, ce qui génère de vives tensions au sein du conseil municipal.</p> <p>Le Directeur général des services a mobilisé les directions compétentes pour qu'elles proposent une méthode de sortie de crise, qui puisse satisfaire chaque partie lors d'une réunion programmée dans les prochains jours.</p>
Fonctions occupées	<ul style="list-style-type: none">- Directrice ou directeur de l'éducation et de la jeunesse- Directrice ou directeur de la communication- Directrice ou directeur des associations- DGA ressources

🇪🇺 Questions européennes

- Quelles relations entre l'Union européenne et ses États frontaliers ?
- La politique de concurrence : atouts et handicaps dans le système mondial des échanges
- Faut-il repenser la politique agricole commune ?

Les candidats ont manifesté une compréhension générale satisfaisante des questions européennes. Cependant, il faut noter que le niveau présentait des disparités marquées. Certains candidats montraient des lacunes, en particulier en ce qui concerne les aspects concrets des thèmes abordés et leur capacité à établir des liens entre les connaissances théoriques et les développements actuels.

🇫🇷 Questions sociales

- La prise en compte de la pénibilité dans le système des retraites
- La gestion des reclassements et inaptitudes dans les collectivités

Les candidats disposaient de réelles capacités d'analyse et de réactivité face aux questions posées.

🇫🇷 Droit et gestion des collectivités territoriales

- Place des collectivités en matière de construction et d'accès au logement

🇫🇷 Anglais

- Economists Love Immigration. Why Do So Many Americans Hate It?
(By Idrees Kahloun – Shortened and adapted from The New Yorker, June 12, 2023)
- Three jobs, no heating and loans a fraction of inflation
(By Zoe Tidman - Shortened and adapted from The Independent, October 31, 2022)

Certains candidats ne maîtrisent pas assez les compétences langagières et relèvent plutôt d'un niveau A2 du cadre européen pour une épreuve qui requiert un niveau C1 ou au moins B2+.

Il est recommandé de revoir les structures de phrases afin de permettre une expression plus fluide.

Données Statistiques

I. POSTES OUVERTS AUX CONCOURS

Concours externe	24 postes
Concours externe spécial	4 postes
Concours interne	22 postes
Troisième concours	4 postes

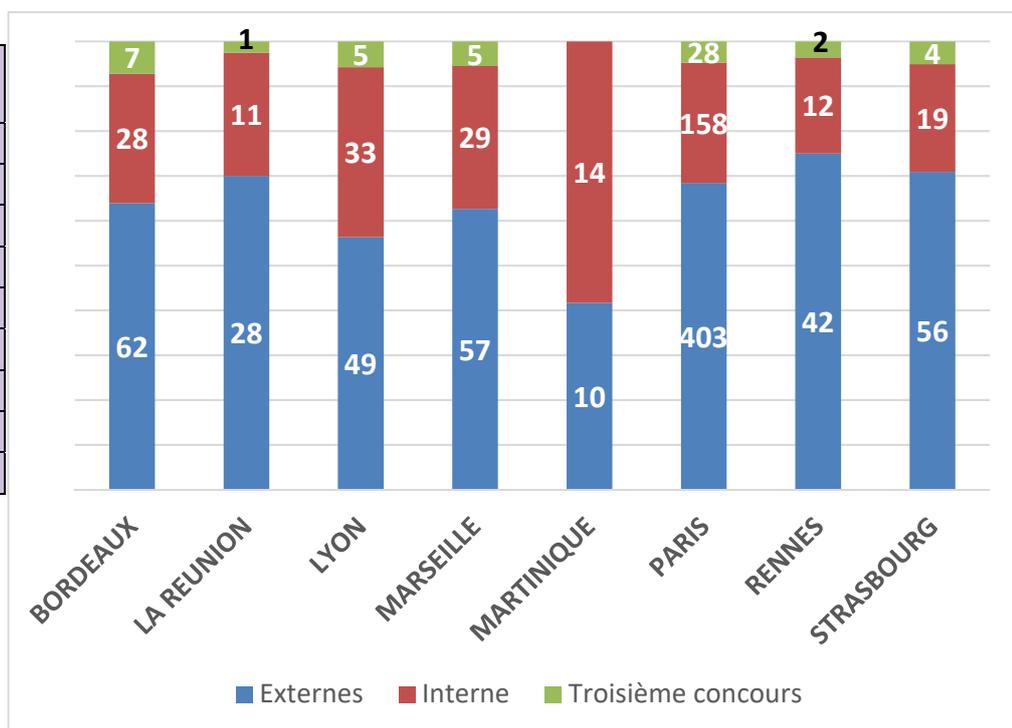
Soit un total de 54 postes

II. REPARTITION DES CANDIDATS PAR CENTRES D'ECRITS

Candidats admis à concourir

L'étude de la recevabilité des candidatures, qui sélectionne les candidats admis à concourir, a été effectuée avant l'épreuve d'admissibilité par le service concours et examens professionnels.

	TOTAL
BORDEAUX	97
LA REUNION	40
LYON	87
MARSEILLE	91
MARTINIQUE	24
PARIS	589
RENNES	56
STRASBOURG	79
TOTAL	1 063



Focus admis à concourir externes

	Externe	Externe spécial	Sur les 2
BORDEAUX	62	14	14
LA REUNION	25	4	1
LYON	49	6	6
MARSEILLE	56	13	12
MARTINIQUE	10	0	0
PARIS	402	51	50
RENNES	41	9	8
STRASBOURG	56	12	12
TOTAL	701	109	103

Taux de présence pour la session 2023 : 55,9%

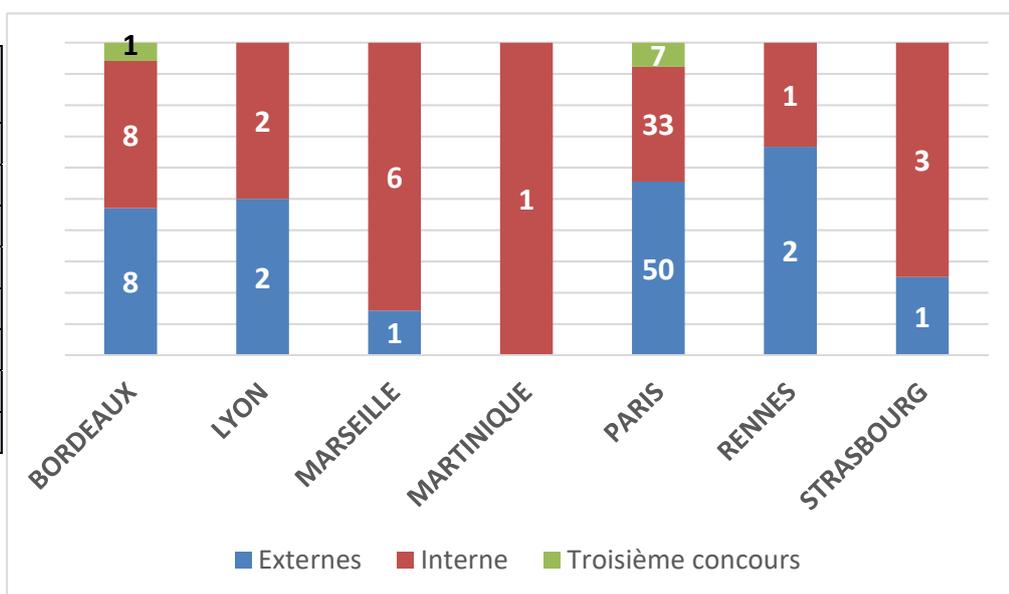
(concours externes : 51,1% - concours interne : 67,1% - troisième concours : 55,8%)

Comparaison avec l'année précédente :

En 2022, le taux de présence était de 60,5% (externes : 58,5% - interne : 62,3% - troisième concours : 77,8%)

Candidats admissibles

	TOTAL
BORDEAUX	17
LYON	4
MARSEILLE	7
MARTINIQUE	1
PARIS	90
RENNES	3
STRASBOURG	4
TOTAL	126



Focus admissibles externes

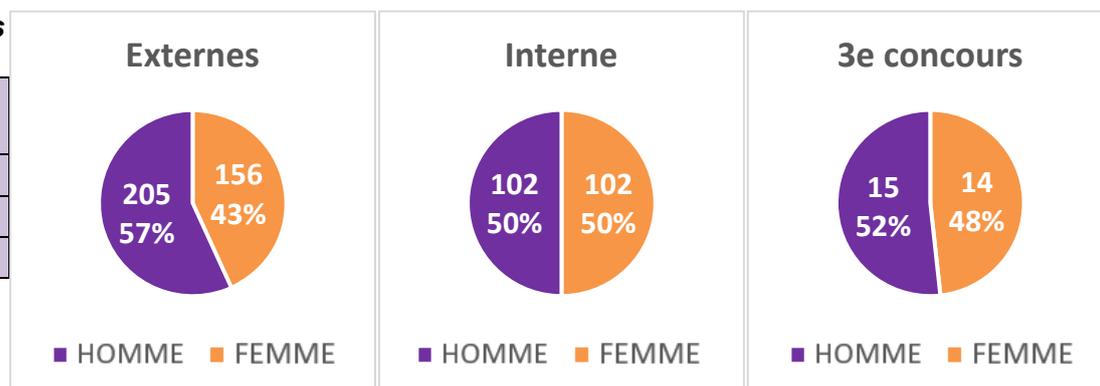
	Externe	Externe spécial	Sur les 2
BORDEAUX	6	3	1
LYON	2	1	1
MARSEILLE	1	0	0
MARTINIQUE	0	0	0
PARIS	46	10	6
RENNES	1	1	0
STRASBOURG	1	0	0
TOTAL	57	15	8

III. PROFIL DES CANDIDATS

GENRE

Candidats présents

	TOTAL
FEMME	272
HOMME	322
TOTAL	594



Focus présents externes

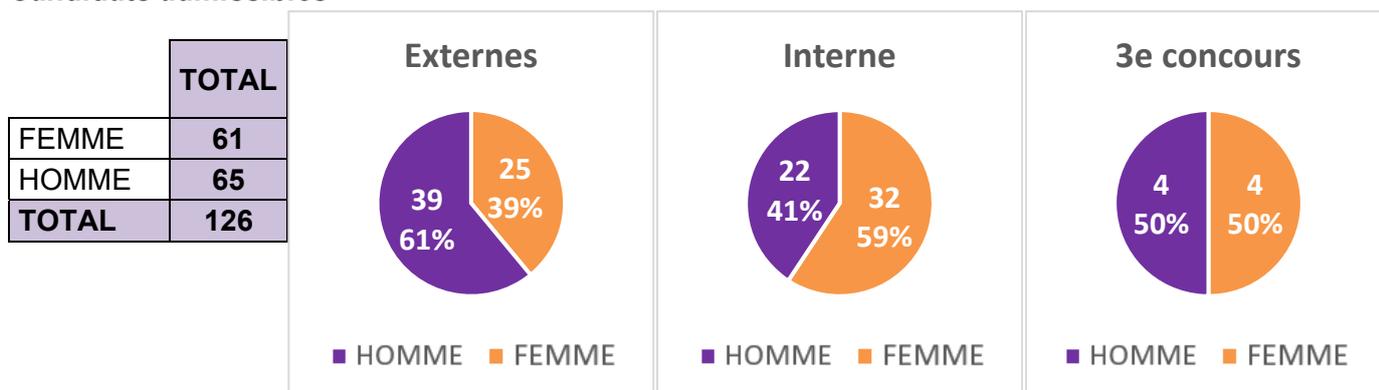
	Externe	Externe spécial	Sur les 2
FEMME	153	43	40
HOMME	204	44	43
TOTAL	357	87	83

45,8% de femmes et 54,2% d'hommes présents en 2023

Comparaison avec l'année précédente :

En 2022, les hommes étaient également plus nombreux à se présenter au concours (53,3%). Ils étaient majoritaires sur les voies externes (55,5%) et interne (52,6%), tandis que les femmes étaient majoritaires sur le troisième concours (67,9%).

Candidats admissibles



Focus admissibles externes

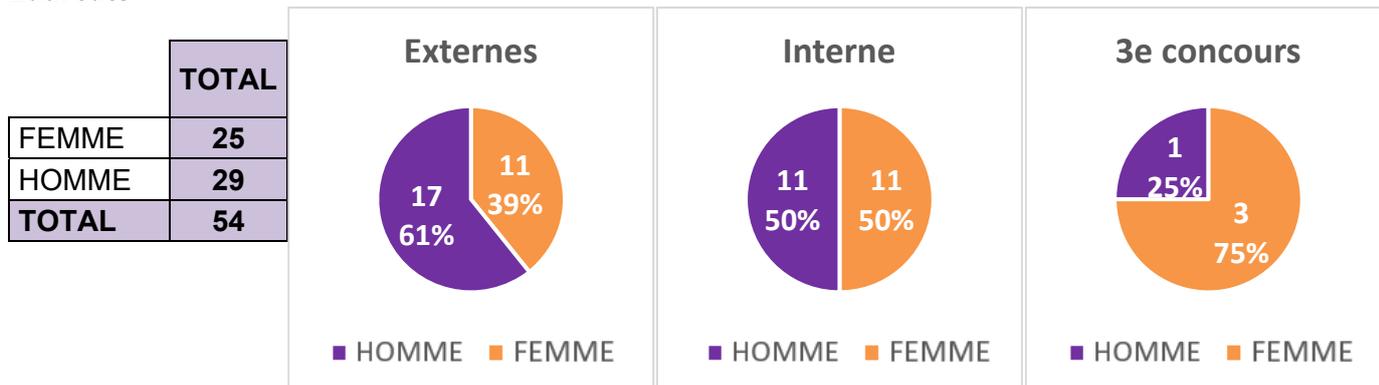
	Externe	Externe spécial	Sur les 2
FEMME	21	8	4
HOMME	36	7	4
TOTAL	57	15	8

48,4% de femmes et 51,6% d'hommes admissibles en 2023

Comparaison avec l'année précédente :

En 2022, les femmes admissibles étaient plus nombreuses que les hommes sur toutes les voies de concours (57,6%).

Lauréats



Focus lauréats externes

	Externe	Externe spécial
FEMME	9	2
HOMME	15	2
TOTAL	24	4

Les candidats ne peuvent pas être conjointement lauréats des 2 concours externes

46,3% de femmes et 53,7% d'hommes lauréats en 2023

Comparaison avec l'année précédente :

En 2022, les lauréates étaient majoritaires sur les trois voies de concours (64,8%).

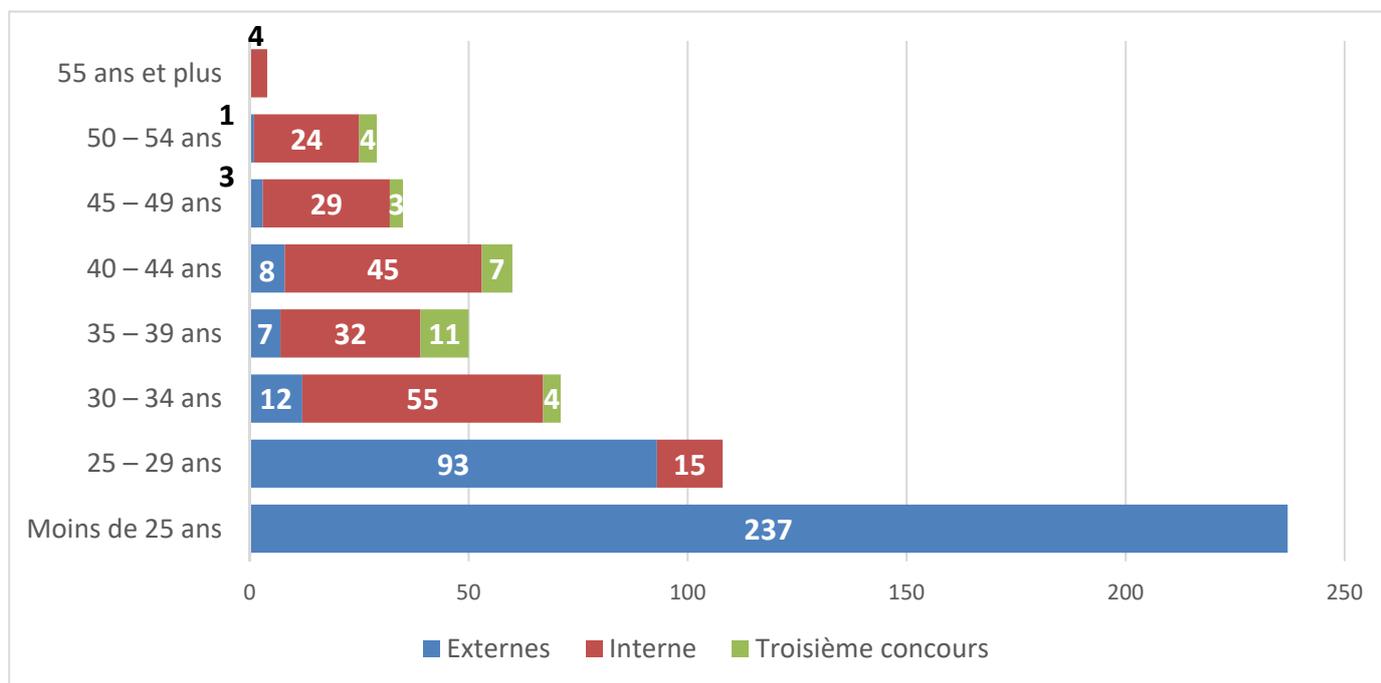
Âge

Le critère d'admission à concourir des candidats en externe étant le diplôme (Bac+3), les candidats de moins de 30 ans sont les plus nombreux.

Le critère d'admission à concourir des candidats en interne étant l'ancienneté (4 ans de service public), les candidats, davantage expérimentés, ont en majorité plus de 30 ans.

Le critère d'admission à concourir pour le troisième concours étant 8 années (non simultanées) d'activités dans le secteur privé et/ou de mandats électoraux locaux et/ou en tant que responsables d'association, les candidats ont en majorité plus de 30 ans.

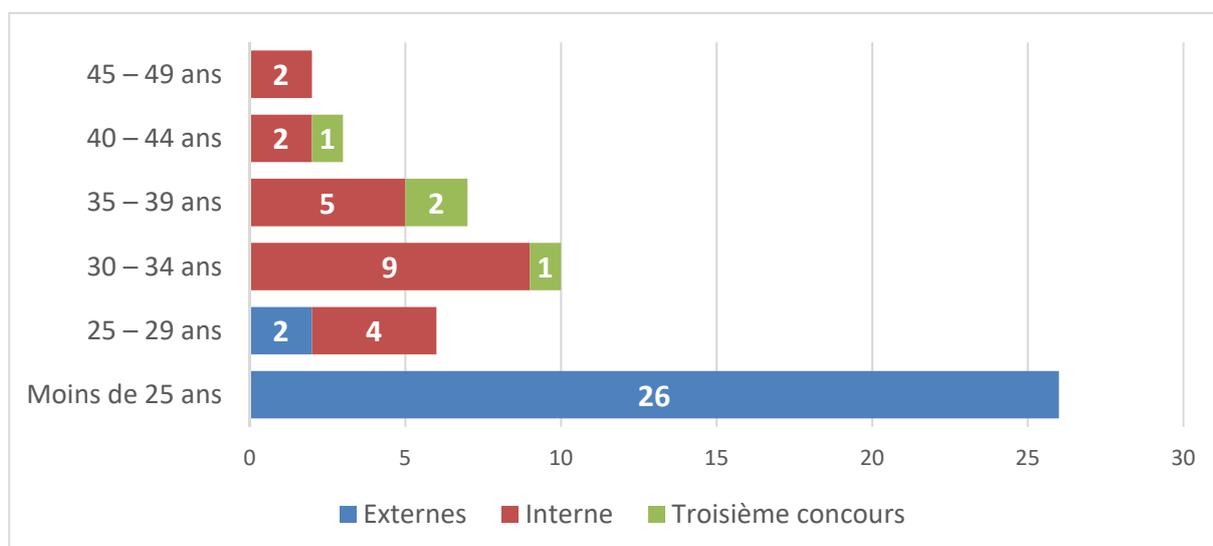
Candidats présents



Focus présents externes

	Externe	Externe spécial	Sur les 2
Moins de 25 ans	234	60	57
25 – 29 ans	92	25	24
30 – 34 ans	12	1	1
35 – 39 ans	7	0	0
40 – 44 ans	8	1	1
45 – 49 ans	3	0	0
50 – 54 ans	1	0	0
55 ans et plus	0	0	0
TOTAL	357	87	83

Lauréats



Présents et Lauréats - session 2023

Concours externes : la tranche d'âge moins de 25 ans est la plus représentée.

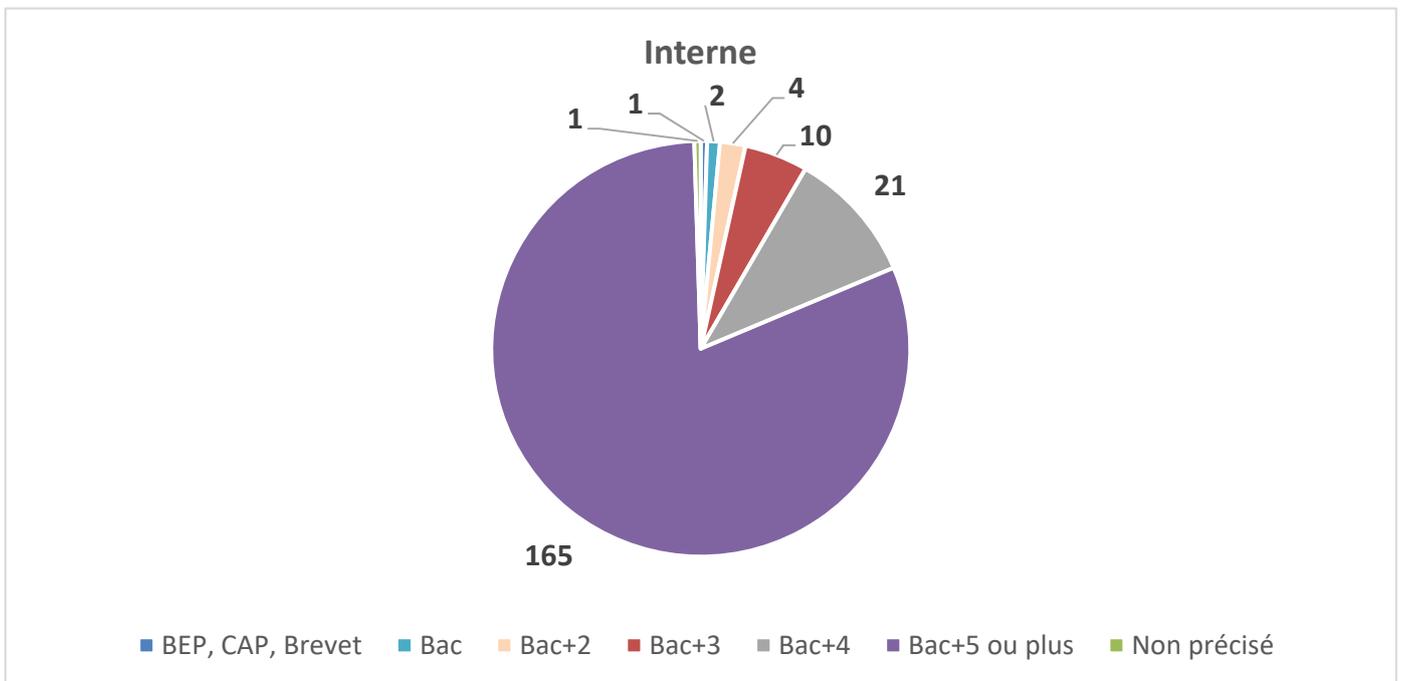
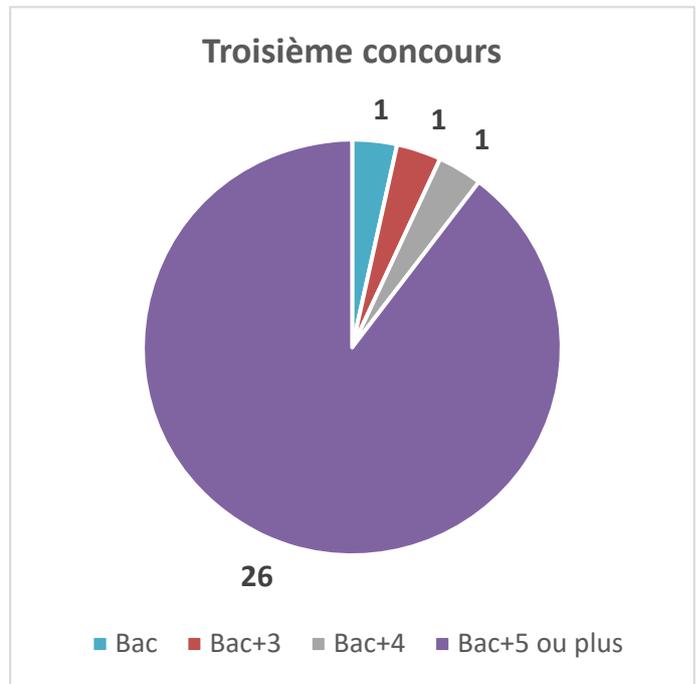
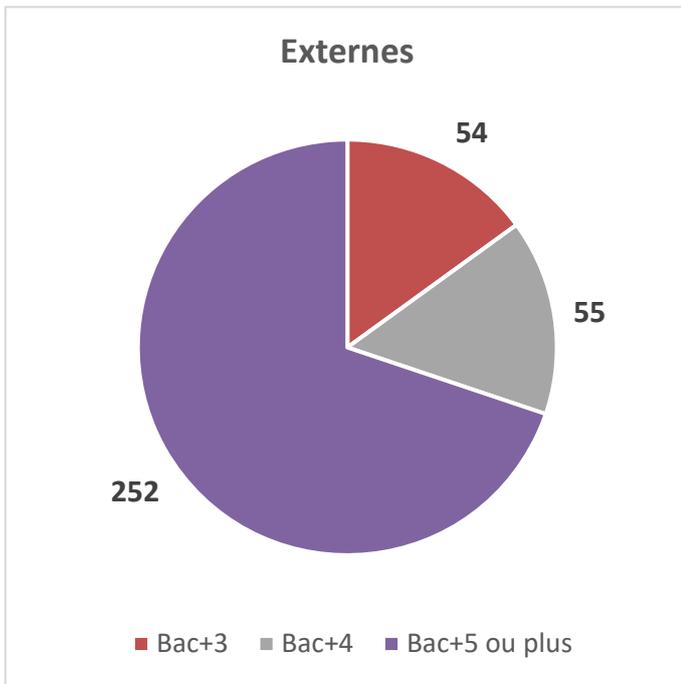
Concours interne : la tranche d'âge 30-34 ans est la plus représentée.

Troisième concours : la tranche d'âge 35-39 ans est la plus représentée.

Niveau d'études

Candidats présents

	TOTAL
BEP, CAP, Brevet	1
Bac	3
Bac+2	4
Bac+3	65
Bac+4	77
Bac+5 ou plus	443
Non précisé	1
TOTAL	594



Focus présents externes

	Externe	Externe spécial	Sur les 2
Bac	0	0	0
Bac+2	0	0	0
Bac+3	52	6	4
Bac+4	55	11	11
Bac+5 ou plus	250	70	68
TOTAL	357	87	83

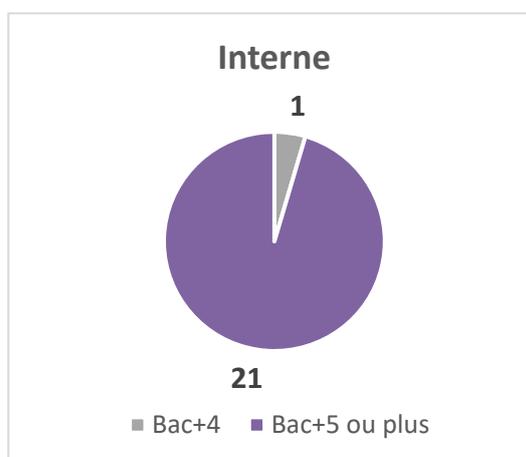
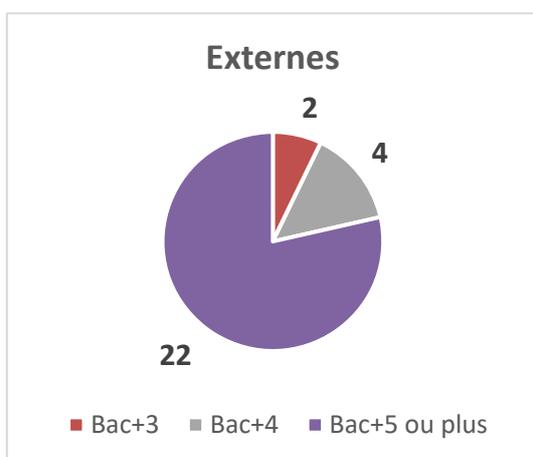
Présents – session 2023 : 74,6% de candidats ont un diplôme Bac+5

Concours externes : 69,8% des candidats ont un diplôme Bac+5 alors que le critère de diplôme requis est Bac+3.

Concours interne et troisième concours : bien que le critère d'éligibilité porte sur l'ancienneté professionnelle, 80,9% des candidats en interne et 89,7% des candidats au troisième concours sont diplômés Bac+5.

Lauréats

	TOTAL
Bac+3	2
Bac+4	5
Bac+5 ou plus	47
TOTAL	54



Focus lauréats externes

	Externe	Externe spécial
Bac+3	2	0
Bac+4	3	1
Bac+5 ou plus	19	3
TOTAL	24	4

Les candidats ne peuvent pas être conjointement lauréats des 2 concours externes

Lauréats – session 2023 : 87% de candidats sont diplômés Bac+5

Concours externes : 78,6% des lauréats ont Bac+5.

Concours interne : 95,5% des lauréats ont Bac+5.

Troisième concours : 100% des lauréats sont diplômés Bac+5.

Lauréats diplômés Bac + 5 d'un institut d'étude politique : 37%

Concours externe : 13/24 lauréats ont un diplôme Bac + 5 provenant d'un IEP.

Concours externe spécial : 1/4 lauréat a un diplôme Bac + 5 provenant d'un IEP.

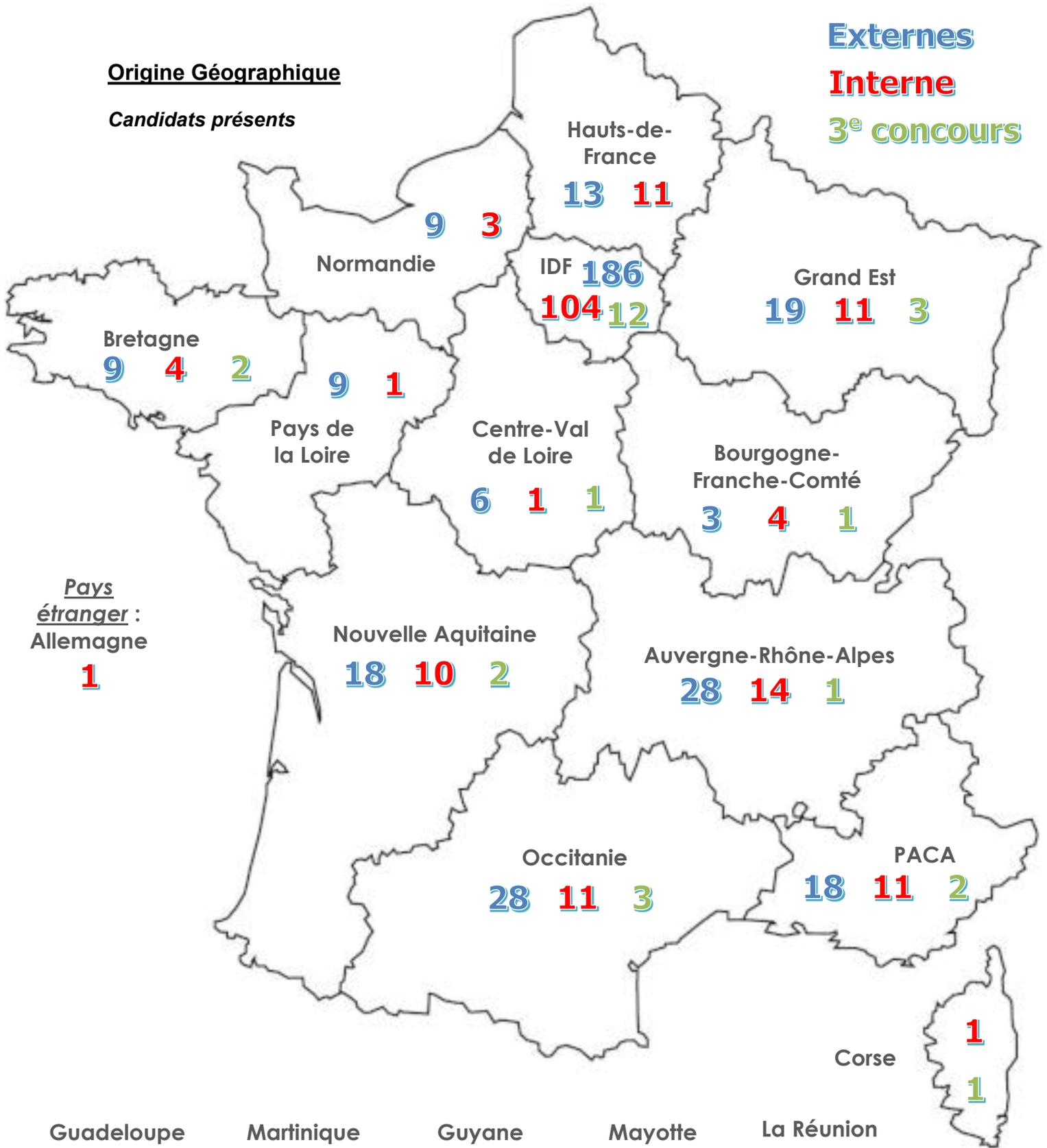
Concours interne : 5/22 lauréats ont un diplôme Bac + 5 provenant d'un IEP.

Troisième concours : 1/4 lauréat a un diplôme Bac + 5 provenant d'un IEP.

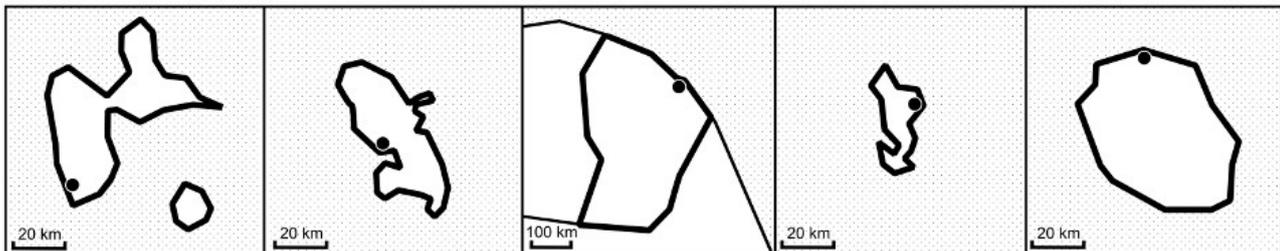
Origine Géographique

Candidats présents

Externes
Interne
3^e concours

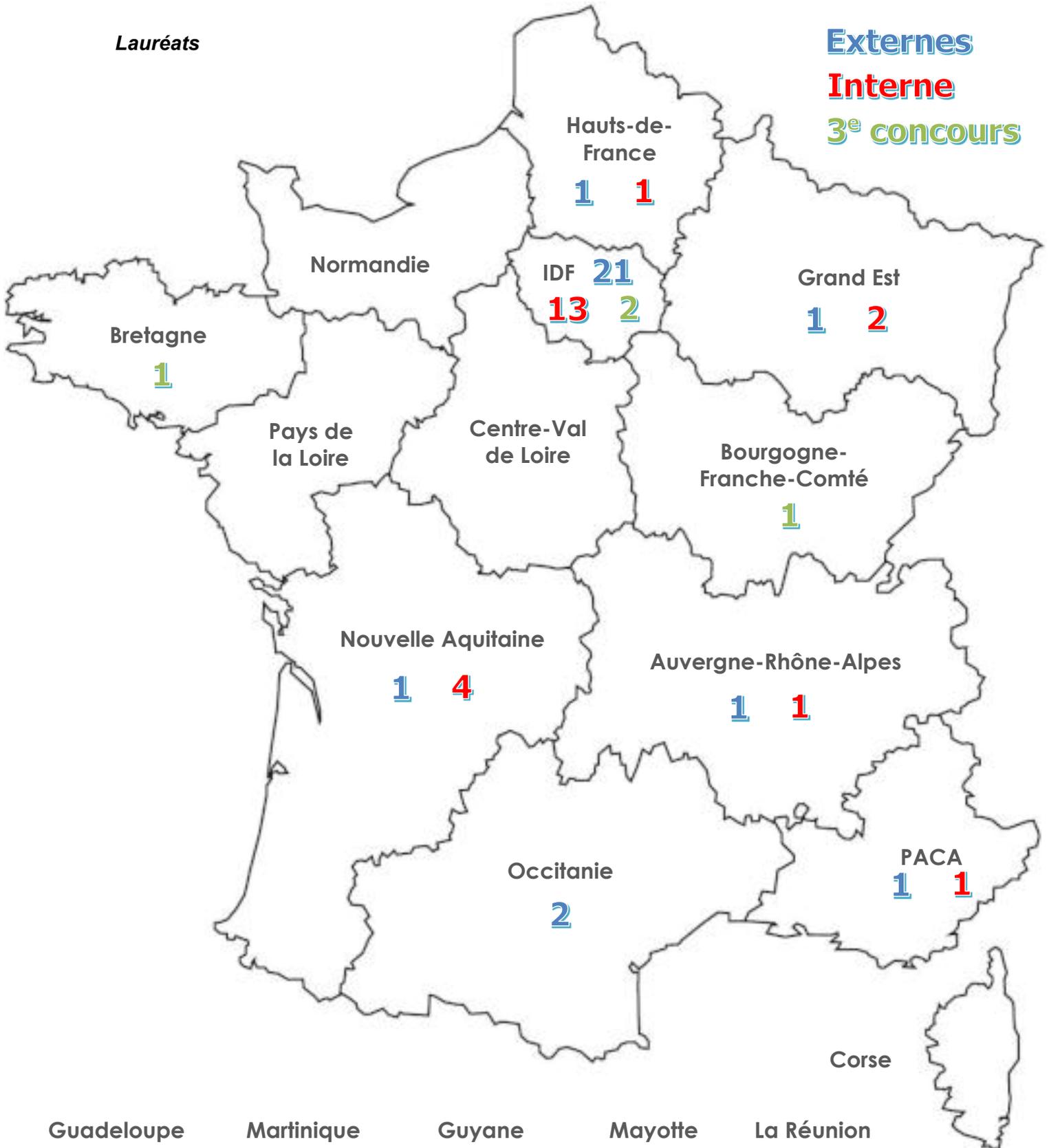


Pays étranger :
Allemagne
1



Lauréats

Externes
Interne
3^e concours



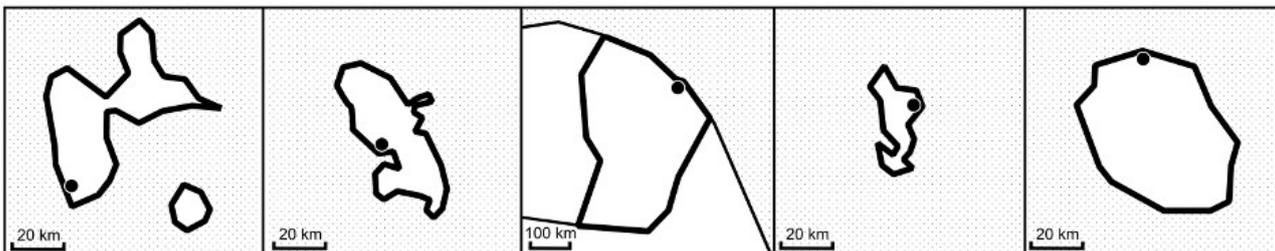
Guadeloupe

Martinique

Guyane

Mayotte

La Réunion

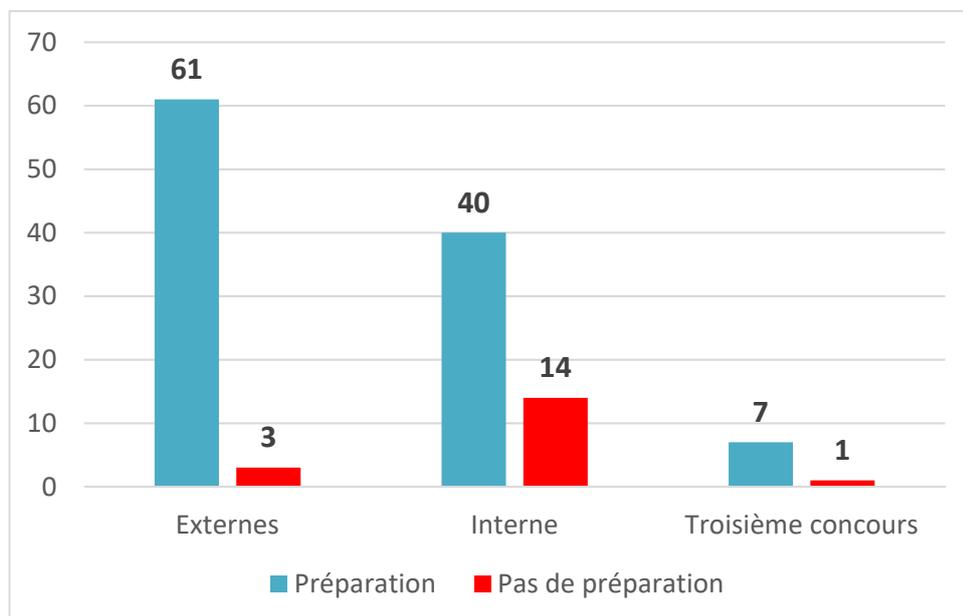


Préparation aux concours

85,7% des **candidats admissibles** au concours de 2023 ont suivi une préparation.

Focus sur les candidats admissibles au concours interne

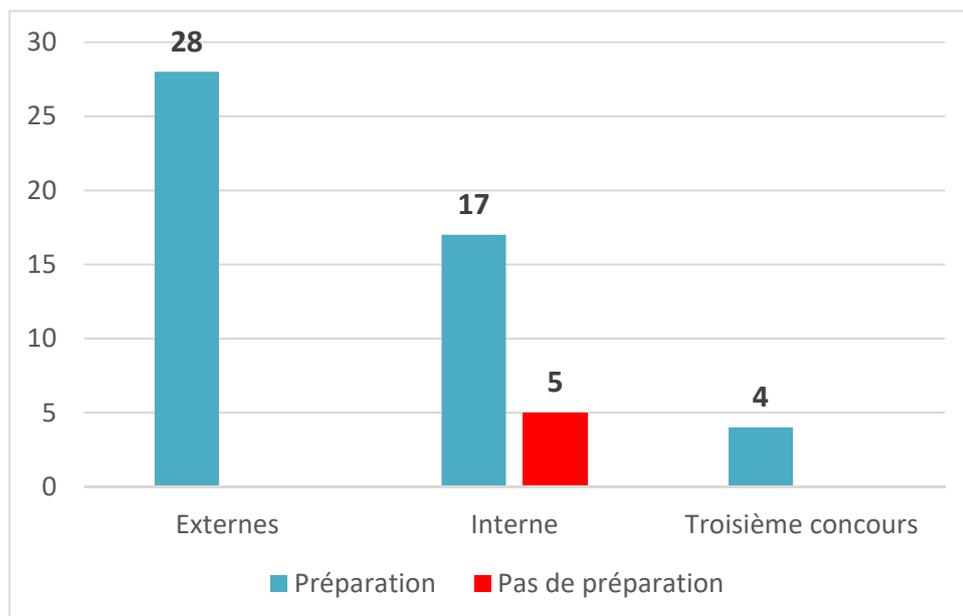
- 27 préparations INSP via l'IGPDE ;
- 12 préparations CNFPT ;
- 1 préparation IEP.



90,7% des **lauréats** au concours de 2023 ont suivi une préparation.

Focus sur les lauréats du concours interne

- 11 préparations INSP via l'IGPDE ;
- 5 préparations CNFPT ;
- 1 préparation IEP.



Structures, grades ou fonctions d'origine des candidats au concours interne

Admissibles

Parmi les candidats admissibles au concours interne, 33 sont agents de la fonction publique d'Etat, 19 sont agents de la fonction publique territoriale et 2 sont agents de la ville de Paris.

31,5% des candidats, soit 89,5% admissibles territoriaux, sont membres du cadre d'emplois des attachés territoriaux : 9 attachés territoriaux et 8 attachés principaux territoriaux.

29,6% des candidats admissibles sont membres du corps des attachés d'administration de l'Etat : 11 attachés d'Etat et 5 attachés principaux d'Etat.

1 candidat admissible est issu du corps des attachés de la Ville de Paris (attaché).

37% ont des profils variés (contractuels, autres cadres d'emploi ou autres corps) :

- capitaines (2 candidats) ;
- directeur de cabinet (1 candidat) ;
- directeur général adjoint des services (1 candidat) ;
- enseignants/professeurs (2 candidats) ;
- ingénieur territorial (1 candidat) ;
- inspecteur de la jeunesse et des sports (1 candidat) ;
- inspecteur de l'action sanitaire et sociale (1 candidat) ;
- inspecteurs des douanes et des droits indirects (2 candidats) ;
- inspecteur des finances publiques (1 candidat) ;
- inspecteur vérificateur (1 candidat) ;
- juriste assistant (1 candidat) ;
- officier (1 candidat) ;
- stagiaires du cycle préparatoire de l'INSP (5 candidats).

Lauréats

54,6% des lauréats du concours interne sont fonctionnaires d'Etat, 40,9% sont fonctionnaires territoriaux et 4,5% est fonctionnaire de la ville de Paris (1 candidat).

Parmi les 22 lauréats, 9 font partie du cadre d'emploi des attachés territoriaux (6 attachés et 3 attachés principaux), 4 sont issus du corps des attachés d'administration de l'Etat (3 attachés et 1 attaché principal), 1 est attaché de la ville de Paris, 1 est capitaine, 1 est enseignant, 1 est inspecteur de la jeunesse et des sports, 1 est inspecteur de l'action sanitaire et sociale, 2 sont inspecteurs des douanes et des droits indirects et 2 sont stagiaires du cycle préparatoire de l'INSP.

IV. NOTES AUX EPREUVES ET SEUILS

Notes obtenues aux épreuves d'admissibilité

	COMPOSITION D'ECONOMIE (coef. 3)		NOTE DE SYNTHESE EN ECONOMIE (coef. 3)			
	CONCOURS EXTERNES		CONCOURS INTERNE		3E CONCOURS	
	Admissibles	Lauréats	Admissibles	Lauréats	Admissibles	Lauréats
Moyenne	12,76	13,20	11,80	12,25	13,81	13,88
Note maximum	16	16	14,50	14,50	17	14,50
Note minimum	9,50	11	8	9,50	12	13
Note supérieure à 10	63	28	48	21	8	4

14 candidat aux concours externes, 2 candidats au concours interne et 1 candidat au troisième concours ont obtenu une note éliminatoire (inférieure à 5) à l'épreuve d'économie.

	COMPOSITION DE DROIT PUBLIC (coef. 3)		NOTE DE SYNTHESE EN DROIT PUBLIC (coef. 3)			
	CONCOURS EXTERNES		CONCOURS INTERNE		3E CONCOURS	
	Admissibles	Lauréats	Admissibles	Lauréats	Admissibles	Lauréats
Moyenne	13,20	13,64	12,24	12,82	14,31	13,63
Note maximum	16	16	16	16	17,50	17,50
Note minimum	6	8,50	8	9	11,50	11,50
Note supérieure à 10	62	27	48	20	8	4

16 candidats aux concours externes, 3 candidats au concours interne et 1 candidat au troisième concours ont obtenu une note éliminatoire (inférieure à 5) à l'épreuve de droit public.

	NOTE DE SYNTHESE OGCT (coef. 5)		VALORISATION DE L'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE (coef. 5)		NOTE DE SYNTHESE OGCT (coef. 5)	
	CONCOURS EXTERNES		CONCOURS INTERNE		3E CONCOURS	
	Admissibles	Lauréats	Admissibles	Lauréats	Admissibles	Lauréats
Moyenne	13,42	13,75	12,37	12,23	13,44	13
Note maximum	17,50	17	16,50	15	15	15
Note minimum	10	11	8	8	11,50	11,50
Note supérieure à 10	64	28	50	20	8	4

9 candidats aux concours externes et 4 candidats au concours interne et 1 candidat au troisième concours ont obtenu une note éliminatoire (inférieure à 5) à l'épreuve de note de synthèse OGCT.

COMPOSITION SOCIETE CONTEMPORAINE (coef. 3)						
	CONCOURS EXTERNES		CONCOURS INTERNE		3E CONCOURS	
	Admissibles	Lauréats	Admissibles	Lauréats	Admissibles	Lauréats
Moyenne	12,80	13,09	11,82	12,11	11,88	13
Note maximum	16,50	16,50	16,50	16,50	14	14
Note minimum	7	10	8	9	10	11
Note supérieure à 10	62	28	46	19	8	4

6 candidats aux concours externes et 2 candidats au concours interne ont obtenu une note éliminatoire (inférieure à 5) à l'épreuve de composition société contemporaine.

FINANCES PUBLIQUES (coef. 2)						
	CONCOURS EXTERNES		CONCOURS INTERNE		3E CONCOURS	
	Admissibles	Lauréats	Admissibles	Lauréats	Admissibles	Lauréats
Moyenne	12,82	13,52	11,72	12,59	13,13	16,13
Note maximum	17	16	17,50	17,50	18	18
Note minimum	8,50	9,50	6,50	8,50	8,50	15
Note supérieure à 10	55	26	41	18	6	4

34 candidats aux concours externes, 7 candidats au concours interne et 1 candidat au troisième concours ont obtenu une note éliminatoire (inférieure à 5) à l'épreuve de finances publiques.

Seuils d'admissibilité 2023

197 points soit une moyenne de **12,31 / 20** pour le **concours externe**
Soit 57 candidats admissibles

190,50 points soit une moyenne de **11,91 / 20** pour le **concours externe spécial**
Soit 15 candidats admissibles

178 points soit une moyenne de **11,13 / 20** pour le **concours interne**
Soit 54 candidats admissibles

201 points soit une moyenne de **12,56 / 20** pour le **troisième concours**
Soit 8 candidats admissibles

Epreuves d'admission

Nombre de candidats admissibles ayant renoncé à passer les épreuves orales : 4

Concours externes : 4

Concours interne : 0

Troisième concours : 0

Répartition des candidats admissibles et des lauréats selon leurs choix de matières

- **CONCOURS EXTERNES**

3^{ème} épreuve d'admission : questions européennes ou questions sociales

Questions européennes : 51 candidats dont 25 lauréats.

Questions sociales : 9 candidats dont 3 lauréats.

5^{ème} épreuve d'admission : allemand, anglais, arabe moderne, espagnol, ou italien

Epreuve de langue vivante : les candidats ont majoritairement choisi l'anglais (54 candidats). 1 candidat a choisi l'allemand, 4 candidats ont choisi l'espagnol et 1 candidat a choisi l'italien. 27 lauréats ont choisi l'anglais et 1 lauréat a choisi l'allemand.

- **CONCOURS INTERNE**

3^{ème} épreuve d'admission : questions européennes ou questions sociales

Questions européennes : 38 candidats dont 15 lauréats.

Questions sociales : 16 candidats dont 7 lauréats.

5^{ème} épreuve d'admission : allemand, anglais, arabe moderne, espagnol, ou italien

Epreuve de langue vivante (épreuve facultative) : si les candidats ont majoritairement choisi l'anglais (44 candidats), 1 a choisi l'allemand et 1 l'italien. 16 lauréats ont choisi l'anglais, 1 lauréat a choisi l'allemand et 1 lauréat a choisi l'italien.

- **TROISIEME CONCOURS**

3^{ème} épreuve d'admission : DGCL, questions européennes ou questions sociales

Droit et gestion des collectivités territoriales : 1 candidat a choisi cette matière dont 1 lauréat.

Questions européennes : 5 candidats ont choisi questions européennes dont 3 lauréats.

Questions sociales : 2 candidats ont choisi questions sociales.

Epreuve facultative d'admission : allemand, anglais, arabe moderne, espagnol, ou italien

Epreuve de langue vivante (épreuve facultative) : l'ensemble des candidats (8 admissibles/4 lauréats) a choisi l'anglais.

Notes aux épreuves d'admission

1 ^{ère} EPREUVE D'ADMISSION						
ENTRETIEN AVEC LE JURY (coef. 5)						
CONCOURS EXTERNES		CONCOURS INTERNE		TROISIEME CONCOURS		
Admissibles	Lauréats	Admissibles	Lauréats	Admissibles	Lauréats	
Moyenne	11,64	13,30	10,90	13,59	11	13

13 candidats en externes, 23 candidats en interne et 3 candidats au troisième concours ont obtenu une note inférieure à la moyenne à l'épreuve d'entretien avec le jury.

Aucun lauréat n'a obtenu de note inférieure à la moyenne à l'épreuve d'entretien avec le jury.

2 ^{ème} EPREUVE D'ADMISSION						
MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE COLLECTIVE (coef. 2)						
CONCOURS EXTERNES		CONCOURS INTERNE		TROISIEME CONCOURS		
Admissibles	Lauréats	Admissibles	Lauréats	Admissibles	Lauréats	
Moyenne	10,78	12,05	10,44	12,61	10,56	12,63

20 candidats en externes, 21 candidats en interne et 4 candidats au troisième concours ont obtenu une note inférieure à la moyenne à l'épreuve de mise en situation professionnelle collective.

3 lauréats externes, 1 lauréat interne et 1 lauréat troisième concours ont obtenu une note inférieure à la moyenne à l'épreuve de mise en situation professionnelle collective.

3 ^{ème} EPREUVE D'ADMISSION						
INTERROGATION AU CHOIX ENTRE LES QUESTIONS EUROPENNES OU QUESTIONS SOCIALES (coef. 3)				INTERROGATION AU CHOIX ENTRE DGCL, QUESTIONS EUROPENNES OU SOCIALES (coef. 3)		
CONCOURS EXTERNES		CONCOURS INTERNE		TROISIEME CONCOURS		
Admissibles	Lauréats	Admissibles	Lauréats	Admissibles	Lauréats	
Moyenne	13,38	14,41	13,26	14,57	11,81	12,88

4 ^{ème} EPREUVE D'ADMISSION				
DROIT ET GESTION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (coef. 3)				
CONCOURS EXTERNES		CONCOURS INTERNE		
Admissibles	Lauréats	Admissibles	Lauréats	
Moyenne	10	12,36	10,05	12,41

35 candidats en externes et 27 candidats en interne (dont 1 note éliminatoire, inférieure à 5) ont obtenu une note inférieure à la moyenne à l'épreuve de DGCL.

7 lauréats externes et 5 lauréats interne ont obtenu une note inférieure à la moyenne à l'épreuve de DGCL.

	5 ^{ème} EPREUVE D'ADMISSION				EPREUVE FACULTATIVE DE LANGUE (coef. 2)	
	EPREUVE DE LANGUE AU CHOIX (coef. 2)		EPREUVE FACULTATIVE DE LANGUE (coef. 2)			
	CONCOURS EXTERNES		CONCOURS INTERNE		TROISIEME CONCOURS	
	Admissibles	Lauréats	Admissibles	Lauréats	Admissibles	Lauréats
Moyenne	12,23	12,70	11,95	13,39	11,44	13,25

Notes moyennes aux épreuves à choix de matières

	CONCOURS EXTERNES		CONCOURS INTERNE		TROISIEME CONCOURS	
	Admissibles	Lauréats	Admissibles	Lauréats	Admissibles	Lauréats
Questions européennes	13,64	14,54	13,87	15,47	11,70	13,50
Questions sociales	11,89	13,33	11,81	12,64	12,50	
Droit et gestion des collectivités territoriales					11	11

2 candidats en externes, 2 candidats en interne et 2 candidats au troisième concours ont obtenu une note inférieure à la moyenne à l'épreuve de questions européennes.

1 candidat en externes, 2 candidats en interne et 1 candidat au troisième concours ont obtenu une note inférieure à la moyenne à l'épreuve de questions sociales.

Aucun lauréat n'a obtenu de note inférieure à la moyenne à cette épreuve.

	CONCOURS EXTERNES		CONCOURS INTERNE		TROISIEME CONCOURS	
	Admissibles	Lauréats	Admissibles	Lauréats	Admissibles	Lauréats
Allemand	19	19	19	19		
Anglais	11,66	12,46	11,67	12,81	11,44	13,25
Espagnol	16,38					
Italien	19,50		17	17		

L'épreuve de langues est facultative pour le concours interne et le troisième concours.

19 candidats en externe, 15 candidats en interne et 2 candidats au troisième concours ont obtenu une note inférieure à la moyenne en anglais.

6 lauréats externes et 4 lauréats interne ont obtenu une note inférieure à la moyenne en anglais.

Seuils d'admission 2023

376,75 points soit une moyenne de **12,15 / 20** pour le **concours externe**
Soit 24 candidats admis

371,25 points soit une moyenne de **11,98 / 20** pour le **concours externe spécial**
Soit 4 candidats admis

342,75 points soit une moyenne de **11,82 / 20** pour le **concours interne**
Soit 22 candidats admis

312,50 points soit une moyenne de **12,02 / 20** pour le **troisième concours**
Soit 4 candidats admis

Février 2024 : 46 élèves intègrent la formation de l'INET.

Les opérations des concours et des examens professionnels du CNFPT sont certifiées ISO 9001. Cette démarche qualité vise à s'engager dans une amélioration continue de nos process au travers notamment d'une écoute attentive de nos usagers et partenaires.



Elaboration et organisation des concours et examens professionnels

pour le recrutement des cadres de direction de la fonction publique territoriale

CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
80, RUE DE REUILLY - CS 41232 - 75578 PARIS CEDEX 12
TÉL. : 01 55 27 44 00 - FAX : 01 55 27 44 01
WWW.CNFPT.FR

Certification ISO 9001/2015
Élaboration et organisation
des concours et examens pour le recrutement
des cadres de direction de la fonction publique territoriale

